

Procès - verbal

SESSION

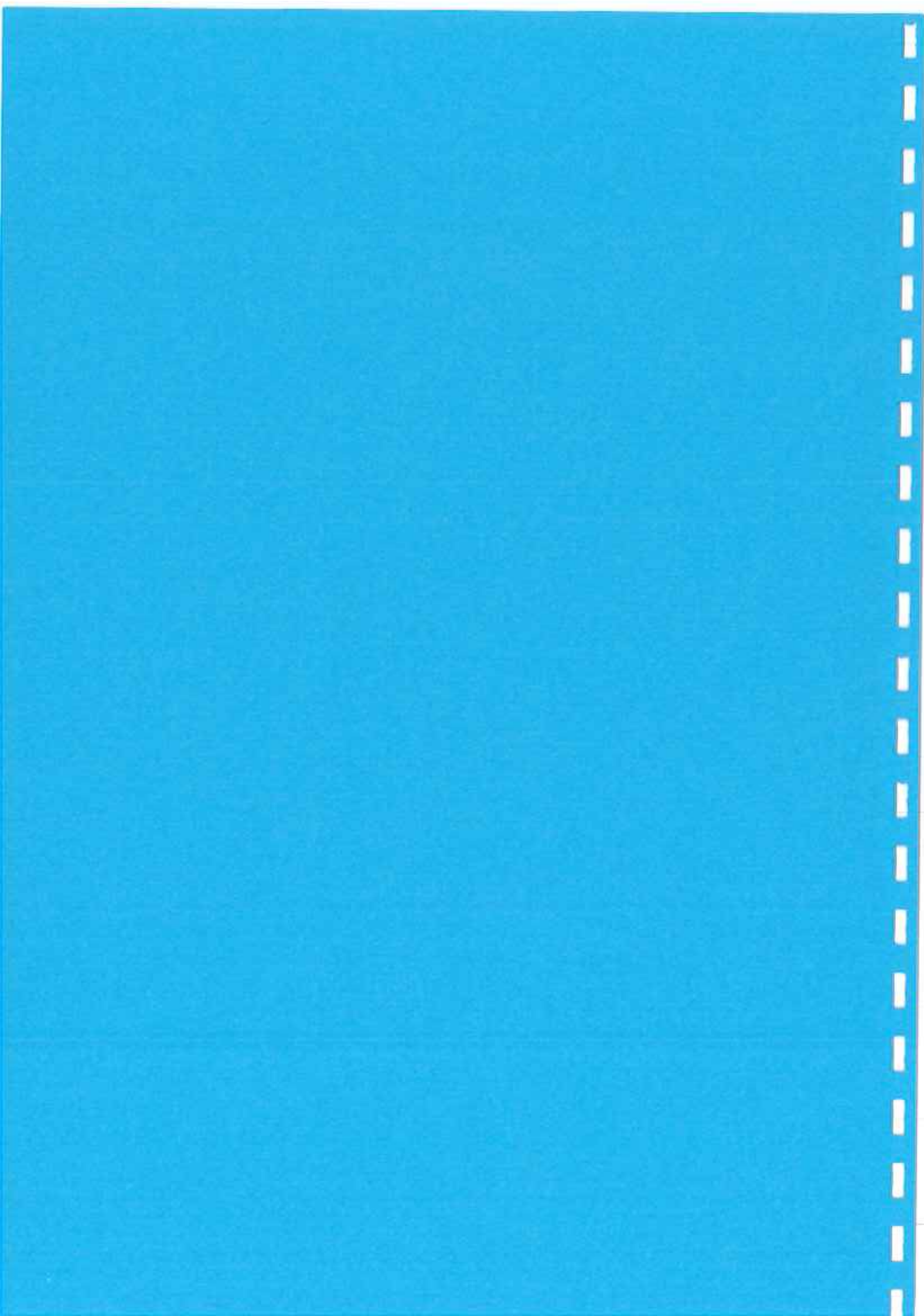
Lons le Saunier

27 novembre 2015

**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
JURA

TERRES d'AVENIR

The background features a complex abstract graphic design. It consists of several overlapping, semi-transparent shapes in various shades of blue and grey. A large, dark grey shape on the left side overlaps with a lighter blue shape. In the center, there is a large, light blue circular shape that overlaps with a dark grey shape below it. The overall composition is dynamic and modern, with sharp edges and a layered effect.



La Chambre d'Agriculture du Jura s'est réunie pour tenir sa Session le 27 novembre 2015 à la Maison des Agriculteurs à Lons le Saunier.

Présents

Mesdames, Messieurs les Membres de la Chambre d'Agriculture du Jura,

Madame BAILLY Isabelle
Monsieur BLONDEAU Olivier
Monsieur BONGAIN Cédric
Monsieur BOURG Jean-Michel
Monsieur BOURGEOIS Patrick
Madame CAPRON Marie-Ange
Monsieur CHALUMEAU Jacques
Monsieur CHALUMEAUX Dominique
Madame COUDURIER Tiphaine
Monsieur DRUOT Eric
Monsieur FAIVRE Emmanuel
Madame FAVIER Jocelyne
Madame GIBEY Jeannine
Monsieur GROS Jean-Pierre
Madame GROSSIORD Elise
Monsieur GUILLOT Rémy
Monsieur LAVRUT François
Monsieur MANDRILLON Jean-Louis
Monsieur MARGUET Marcel
Monsieur MOUGEOT Patrick
Monsieur MOYNE Gilbert
Madame MURET Cécile
Monsieur PRILLARD François
Monsieur PERROT Frédéric
Monsieur ROUX Georges
Monsieur SCHOUWEY Emmanuel
Madame SERMIER Patricia
Monsieur TONNAIRE Gilles

Messieurs les Membres associés à la Session de la Chambre d'Agriculture du Jura,

Monsieur BOURGEOIS Régis Président des Jeunes Agriculteurs du Jura
Monsieur COLMAGNE Christian Président de la FDGEDA
Monsieur PUJOL Daniel Président du Syndicat du Cheval Comtois

Participaient également

Monsieur BAILLY Gérard Sénateur
Monsieur BARBIER Gilbert Sénateur
Monsieur CAUTAIN Frédéric Représentant Monsieur DE VILLEMEREUIL Lionel -
Directeur SAFER Bourgogne - Franche-Comté
Monsieur CHAMOUTON Michel Président Chambre de métiers du Jura
Monsieur CHARVIN Jean-Yves Directeur Lycées agricoles de Mancy et Montmorot
Monsieur CHEVALLIER Yves Chef du service économique agricole - DDT
Monsieur DAVID Franck Vice-Président du Conseil départemental, en charge de
l'agriculture, du laboratoire départemental, de
l'hydraulique, des milieux naturels, de l'énergie, des
déchets et des vélo routes
Madame GONIN Amandine Animatrice Jeunes Agriculteurs du Jura
Monsieur GROSERRIN Philippe Directeur Jura Conseil Elevage et EIE 25-39-90
Madame HUMBLOT Patricia Sténotypiste de conférences

Madame LABORY Astrid	Chef de Mission Agriculture au Conseil départemental du Jura
Monsieur MOUGET Jean-Pierre	Conseiller régional Franche-Comté
Madame PELISSARD Hélène	Conseillère régionale Franche-Comté
Monsieur ROCHE Jacky	Directeur de la DDT du Jura
Monsieur ROUGEAUX Etienne	Directeur FDSEA
Monsieur SAILLARD Jean-François	Président de Jura Bétail
Monsieur SPECQ Bertrand	Directeur général des services Conseil général du Jura
Madame VERMEILLET Sylvie	Conseillère régionale de Franche-Comté

Pour la Presse

Monsieur LAMBOLEZ	Les Dépêches – Le Progrès
Madame POUGET Isabelle	Jura Agricole et Rural

et pour les Services de la Chambre d'Agriculture

Monsieur ARNOUD Cyril
Madame CHALUMEAU Nadine
Monsieur COUSIN Daniel
Monsieur DUBIEF Thierry
Madame FRANCOIS Laurence
Monsieur LAVIER Jean-Luc
Monsieur LEGRAND Denis
Madame LUGAND Laure
Monsieur MAIRE-AMIOT Alain
Madame MATTER Elodie
Monsieur POUZOL Loïc
Madame RAVO Stéphanie
Monsieur REMY Olivier
Monsieur THEVENIER Arnaud

Madame BREVET Sylvie	Représentant les délégués du personnel
Monsieur PAVAT Jean-Louis	Délégué syndical

Excusés ou absents

Pour les Membres de la Chambre d'Agriculture

Madame, Messieurs, Membres de la Chambre d'Agriculture du Jura,
Monsieur BIGUEUR-LAPORTE Denis
Monsieur BOURDENET Fabrice
Monsieur BUCHET Christophe
Monsieur CETRE Michel
Monsieur CHAUVIN Dominique (Mignovillard)
Monsieur CHAUVIN Dominique (Nozeroy)
Monsieur DANIEL Johann
Monsieur DELACROIX Clément
Monsieur DELACROIX Rémy
Monsieur DROVIN Michel
Madame GRILLET Christine
Monsieur GROS Stéphane
Monsieur MATHIEU Alain
Madame NICOLE Céline
Madame PATENAT Marielle
Monsieur REVERCHON Jean-Yves
Monsieur ROBBE Jean-Louis
Monsieur ROBERT Bruno

et Messieurs les Membres associés à la Session de la Chambre d'Agriculture du Jura

Monsieur BERNARD Johann Président de Jura Conseil Elevage
Monsieur FARRUGIA Raphaël Président du Syndicat Ovin Franc-Comtois
Monsieur LAGALICE Christian Président de Fédération départementale des chasseurs du Jura
Monsieur VICHET Franck Président de la Société de Viticulture du Jura
Monsieur VIONNET Daniel Président de la Fédération du Jura pour la Pêche et pour la Protection du Milieu Aquatique

Pour les Invités

Monsieur ANTOINE Joël Président – FDCUMA39
Monsieur BAEHLER Luc Président PROMETERRE
Monsieur BARD Paul-Henri Secrétaire Général Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Jura
Monsieur BAULIEU Gabriel Directeur de la Chambre d'Agriculture du Doubs
Madame BURRI Aline Présidente du GVA Champagnole – Salins les Bains
Madame BUTHOD-GARCON Marie-Paule, Directrice Laboratoire départemental d'analyses du Jura
Monsieur BORNECK Marc Conseiller régional de Franche-Comté
Monsieur BOULEC Jean-Marie Directeur général de la Fédération Franche-Comté MSA
Monsieur CANTENOT Yves Directeur de la Chambre d'Agriculture de Haute-Saône
Monsieur CHALMIN Thierry Président de la Chambre d'Agriculture de Haute-Saône
Madame DALLOZ Marie-Christine Député
Monsieur DAUDE Alain Directeur CERFRANCE Jura
Monsieur DE CHASSEY Baudoin Directeur du CIVJ
Madame DE DOMINICIS Marie-Françoise Directrice FDCL 25-39
Monsieur DELORME Jean-Louis Président Crédit agricole de Franche-Comté
Madame DEPIERRE Valérie Conseillère régionale Franche-Comté
Monsieur DESHAYES Gilles Directeur - DDFIP du Jura
Monsieur DREVET Luc Directeur Chambre de commerce et d'industrie du Jura
Madame DUFAY Marie-Guite Présidente du Conseil régional de Franche-Comté

Monsieur DUQUET Gilles	Président de SOÉLIS
Monsieur FLOTAT Georges	Vice-Président de la Chambre interdépartementale d'Agriculture 25-90
Monsieur GREUSARD Denis	Co-Président du Groupement Agriculture Biologique
Monsieur GROSSET Pierre	Conseiller régional Franche-Comté
Monsieur GUICHARD Philippe	Directeur INTERVAL
Monsieur GUISLAIN Benjamin	Directeur du Parc naturel régional du Haut-Jura
Monsieur HALLIEZ	Directeur ressources agricoles Conseil régional de Franche-Comté
Madame JEANNIN Marilic	Présidente GVA de la Petite Montagne
Monsieur KEROURIO Erick	Directeur de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations du Jura
Monsieur LAMBERGER Stéphane	Directeur Fédération départementale des chasseurs du Jura
Monsieur LANVIN Dominique	Directeur Banque de France
Madame LAROCHE Sylvie	Conseillère régionale Franche-Comté
Monsieur LAURENT Rémy	Président Chambre de commerce et d'Industrie du Jura
Monsieur MAMET Bernard	Président de l'AMJ
Madame MARGUIER Christelle	Présidente GVA Nozeroy – Les Planches en Montagne
Monsieur MOINE	Directeur de Terre Comtoise
Madame MONNET Brigitte	Conseillère régionale Franche-Comté
Monsieur MONNIER Claude	Président Chambre d'Agriculture du Territoire de Belfort
Monsieur MULLER Thomas	Président GVA Chemin-Dole
Monsieur NAST Jean-Gabriel	Président Parc naturel régional du Haut-Jura
Monsieur PEINTURIER Dominique	Directeur JURA-BETAIL
Monsieur PELISSARD Jacques	Député
Monsieur PERNOT Clément	Président du Conseil départemental du Jura
Monsieur PETITGUYOT Claude	Président CENEMAT
Monsieur PETITGUYOT Pascal	Président du CRDA Bresse - Val d'Amour
Monsieur PIERREL Eric	Directeur GDS
Monsieur PRIEUR Daniel	Président de la Chambre d'Agriculture du Doubs
Monsieur QUAстана Jacques	Préfet
Monsieur RENEVIER Michel	Président Chambre régionale d'Agriculture de Franche-Comté
Madame RICHARD Béatrice	Présidente du GVA de la région des lacs
Monsieur ROHRER Jean-Marc	Président de l'ADFPA
Monsieur ROUGET Vincent	GVA de la Plaine doloise
Monsieur ROY Laurent	Agence de l'Eau - Lyon
Madame SCHOUWEY Claire	Conseil général du Jura, mission Agriculture et Forêt - DDEE
Monsieur SERMIER Jean-Marie	Député
Monsieur THOMAS Luc	Directeur PROMETERRE
Monsieur TISSERAND Clément	Président de Terre Comtoise
Monsieur TISSIER Dominique	Directeur Maison Familiale Rurale du Jura
Monsieur TURUANI Pierre	Chef de Service action Economie au Conseil général du Jura
Monsieur VALLET Thierry	Vice-Président de Terre Comtoise
Monsieur VUILLERMOZ Denis	Conseiller régional Franche-Comté
Madame, Monsieur le représentant	GVA du Val de Seille

Pour la Presse

Madame GARRIGUES Céline	Journaliste Pays dolois et Pays de Lons le Saunier France 3 La Volx du Jura
-------------------------	---

et pour les Services de la Chambre d'Agriculture

Monsieur DEMAREST Frédéric

Monsieur GAUDRON François

Monsieur LEPLAIDEUR Thomas

Madame CLAUDE Bérénice Déléguée syndicale

SOMMAIRE

Accueil	8
Adoption du procès-verbal de la Session du 31 mars 2015.....	10
Présentation et adoption du budget initial 2016, des tarifs 2016 et des délibérations budgétaires.....	11
Décision rectificative 2015	11
Budget initial 2016	11
Délibération liée au budget	18
Délibération de nomination d'un nouvel agent comptable.....	18
Délibération concernant l'OIER et l'EIE 25-39-90	20
Discours d'actualité de Monsieur Dominique Chalumeaux, Président de la Chambre d'agriculture du Jura.....	22
Débat avec la salle.....	31
Projets de motions et votes.....	36
Point d'étape et perspectives de régionalisation des Chambres d'agriculture	45
Intervention des invités.....	57

Accueil

Monsieur Dominique Chalumeaux, Président de la Chambre d'agriculture, Bonjour à toutes et à tous. Merci d'avoir répondu, pour les élus, à notre convocation et, pour les autres, à notre invitation. Le programme de la matinée sera consacré, pour l'essentiel, à l'examen et à l'approbation du budget initial 2016. Nous aurons également un certain nombre de délibérations et de votes exécutés dans ce cadre-là. Nous devons délibérer sur la nomination d'un nouvel agent comptable. Nous devons également délibérer concernant une évolution de l'organisme inter-établissement régional d'élevage.

Je vous présenterai ensuite mon discours d'actualité. Nous aurons un débat habituel et nous terminerons par la présentation des conséquences de l'organisation future du réseau des Chambres régionales et départementales, avec un point d'étape et les perspectives.

C'est une session qui se déroule dans un contexte particulier, en l'absence du Préfet, pour cause de devoir de réserve par rapport aux élections régionales très prochaines. J'excuse donc Monsieur le Préfet, Jacques Quastana.

Cette Session se déroule également dans un contexte particulier puisque le hasard veut que la France, aujourd'hui, rende hommage aux victimes des attentats. Pour la première fois, je m'exprime pour marquer notre soutien à notre République devant ces drapeaux. Nous marquerons également une minute de silence et de recueillement.

A cet instant, j'ai également une pensée particulière pour quatre anciens responsables agricoles qui nous ont quittés cette année. Je vais dire un mot à leur attention.

Marius Dubief est décédé le 6 mai 2015 à l'âge de 85 ans. Il était agriculteur à Charcier. Il a eu en charge de nombreuses responsabilités agricoles syndicales depuis les années 60. Il a été Président fondateur du GVA des Lacs, Président cantonal FSDSEA, Secrétaire général de la FDSEA, Président du comité de ventes d'Orgelet puis de JuraSica et enfin, Président du GDS. Il était aussi un fervent défenseur de son territoire et de sa commune puisque, dès 1965, il s'engage dans la vie municipale en tant que Conseiller, puis Adjoint en 1971, puis Maire en 1983, mission à laquelle il n'a jamais failli. Nous le retrouvons aussi au bureau de l'AMJ, si ma mémoire est bonne. A cet effet, le Préfet du Jura a remis à Marius Dubief, à titre posthume, la médaille d'honneur régionale, départementale et communale échelon or. Il s'est très tôt intéressé à l'intercommunalité. Il a présidé l'association intercommunale ADALACS puis il a aidé à la création, avec Gérard Bailly, entre autres, du SIVOS des Lacs, devenu ensuite la communauté de communes du Pays des Lacs.

Marius était le père de Thierry, salarié de la Chambre, pour qui nous avons une pensée particulière.

La semaine suivante, en date du 14 mai 2015, *Georges Charton* nous a quittés, à l'âge de 91 ans. Natif de Grande Rivière, il est déporté à 18 ans, lors de la seconde guerre mondiale. Il connaîtra l'enfer des camps. Il échappera à la mort mais en sortira profondément marqué et meurtri dans sa chair.

Bien aidé par son frère au sein du GAEC Charton, il n'aura alors de cesse de s'engager en faveur de l'élevage jurassien, de la Montbéliarde, étant, avec la famille Monnoyeur, le premier élevage à exposer la Montbéliarde au Salon de l'Agriculture. Très proche d'Emile Richeme à l'époque où ce dernier était Directeur de Jura Bétail, il sera aussi engagé dans le projet de CUBA de Saint-Pierre au début des années 70. Il s'agit d'une coopérative d'utilisation de bâtiments. Pour ceux qui s'en rappellent, c'était tout de même extrêmement novateur pour l'époque. Ceci n'a pas eu le succès escompté mais il fallait tout de même oser. Médaillé de la Légion d'honneur, nous le retrouvons engagé dans toutes les organisations d'élevage, que ce soit Jura Bétail, le GDS, l'Upa Montbéliarde. Il exercera pendant de très nombreuses années le mandat de Président du Contrôle Laitier et de l'Etablissement Départemental d'Elevage. Il sera aussi Président de la coopérative de Grande Rivière et Maire de cette commune à laquelle il était très attaché. Pour l'avoir côtoyé au cours de nombreuses soirées entre éleveurs, entre autres parmi les exposants au Salon de l'Agriculture, il m'a beaucoup appris et je lui en suis très reconnaissant.

Jean-Louis Mouillebouche est, lui, décédé le 9 août 2015 à l'âge de 70 ans des suites d'une longue maladie contre laquelle il se battait depuis 2 ans. Natif de Saint-Loup, après le décès de son père, il reprend très jeune la ferme avec son frère. Homme engagé et de progrès, Jean-Louis modernise et agrandit très vite l'exploitation. Efficace et discret, il sera sur tous les fronts dans le monde de l'agriculture. Il sera à l'initiative du mouvement cumiste. Jean-Louis était Vice-Président du CER lorsque j'en ai assumé la présidence. Il a été pendant de nombreuses années Président de la Fédération départementale des CUMA et, ensuite, Président du Centre d'Economie Rurale.

René Druot nous a quittés le 13 septembre à l'âge de 68 ans des suites d'une cruelle maladie qui l'a emporté très rapidement. Natif de Mutigney, René s'installe avec son père sur l'exploitation agricole où il crée un GAEC en 1969. C'était parmi les premiers GAEC. Puis, en 1972, avec son beau-frère, Jean-François, et ce durant 15 ans. Ensuite, la machine est lancée et il modernise très rapidement l'exploitation. En 1997, son fils, Eric, élu parmi nous, rejoint l'exploitation à ses côtés. René a été Conseiller municipal pendant 35 ans et Maire de 2008 à 2012. Depuis 1989, il était au Conseil d'Administration de la maison familiale d'Amange dont il a été Trésorier. Il fut ensuite Président des Maisons Familiales du Jura. Il fut aussi Président cantonal de la FDSEA et fondateur de la CUMA du Val d'Ognon.

Tous ces hommes avaient en commun d'avoir transmis l'amour de leur métier et le sens des responsabilités à leurs fils puisqu'une partie de leurs enfants se sont installés et tous, aujourd'hui, assurent des responsabilités.

En raison des événements qui ont endeuillé la France et en mémoire de ces quatre responsables agricoles, je vous demande de bien vouloir respecter une minute de silence.

L'assemblée observe une minute de silence

Je vous remercie.

Le quorum étant atteint, nous allons pouvoir démarrer nos travaux.

Adoption du procès-verbal de la Session du 31 mars 2015

Monsieur Dominique Chalumeaux,

Le premier travail qui nous est demandé est d'approuver le procès-verbal de notre précédente Session qui s'est tenue le 31 mars 2015.

Vous vous souvenez que nous avons décidé, dans le but de réaliser des économies, de ne pas vous envoyer de version papier. Vous l'avez reçu de manière dématérialisée.

Avez-vous des remarques ou des questions sur le contenu de ce procès-verbal ?

Je n'en vois pas. Je vais donc le mettre aux voix. Vous avez une petite fiche dans votre dossier, pour ceux qui sont élus et qui ont un droit de vote.

Y a-t-il des avis contraires, des abstentions sur l'approbation de ce procès-verbal ? Je n'en vois pas, je vous remercie.

VOTE : 0 contre et 0 abstention

Le procès-verbal de la Session du 31 mars 2015
est adopté à l'unanimité

Présentation et adoption du budget initial 2016, des tarifs 2016 et des délibérations budgétaires

Décision rectificative 2015

Monsieur Dominique Chalumeaux,

J'ai à vous communiquer une information par rapport à une modification rectificative du budget initial 2016. Le Bureau, réuni le 7 septembre 2015, a pris la délibération suivante, liée uniquement à un transfert de compte à compte sans incidence financière : 3 000 € au titre des dépenses en plus sur la ligne « autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion ». Pour les dépenses en moins, c'est une annulation des recettes sur exercice antérieur. Ceci ne constitue qu'une information.

Budget initial 2016

Monsieur Dominique Chalumeaux,

Nous l'avons construit avec des marges de manœuvre budgétaires beaucoup plus faibles que d'habitude. Vous savez que l'on a toujours tendance à maximiser un budget, aussi bien en recettes qu'en dépenses, pour ne pas être gêné aux entournures quand des opérations se réalisent. Malgré tout, nous l'avons resserré par rapport à ce que nous faisons par le passé. La loi de finances 2015 prévoyait -2% sur la taxe additionnelle à la taxe sur le foncier non-bâti, elle prévoyait également d'appliquer cette baisse sur 2016 et 2017. Par contre, une bonne nouvelle est arrivée au moment où nous avons construit le budget puisque cette baisse de 2% a été annulée pour 2016 et reportée pour 2018. Un courrier du Président de la République, de cette semaine, nous apprend que la loi de finances 2015 est finalement oubliée, c'est-à-dire qu'on ne parle désormais plus, pour 2017 et 2018, de baisse de taxe additionnelle sur la taxe sur le foncier non-bâti. C'est donc une bonne nouvelle. Il y aura quelques contreparties mais qui se concrétiseront plus en termes d'actions à devoir mettre en œuvre.

C'était déjà vrai pour 2016 puisque le maintien de notre recette fiscale était lié à la nécessaire implication de la Chambre d'agriculture pour appuyer les agriculteurs dans un contexte qui, comme vous le savez, est extrêmement difficile. Dans ce budget, nous n'intégrons donc pas de baisse de 2%. Nous ne l'avons déjà pas fait l'an dernier, ce qui nous avait valu de devoir faire un budget rectificatif et surtout, pour la première fois dans l'histoire, Monsieur le Préfet n'avait pas validé notre budget. L'équilibre budgétaire présenté, qui est obtenu en poursuivant l'accroissement de nos prestations de services qui est une orientation stratégique fondamentale, est donc réaffirmé.

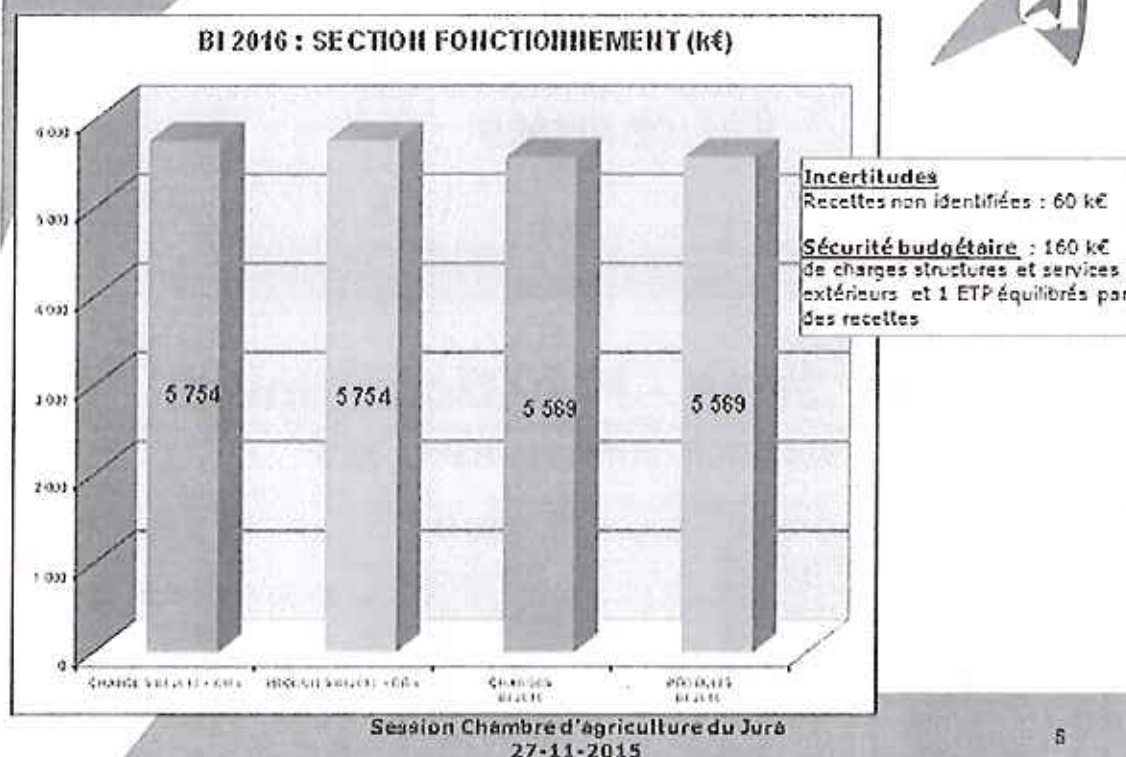
Je donne la parole maintenant à Denis Legrand, responsable du département Méthodes, Ressources et Secrétariat Général. Je le remercie au passage, ainsi que toute l'équipe qui a travaillé à la confection de ce budget.

Monsieur Denis Legrand,

Merci Président. Bonjour à tous. Ce que je vais vous présenter a été élaboré par toutes les équipes, y compris opérationnelles. Il s'agit d'une remontée de toutes les équipes avec une mise en forme de la part de l'équipe comptable que je remercie également pour son travail.

Présentation du diaporama ci-dessous par Denis Legrand

BI 2016 - fonctionnement



BI 2016 - Orientations tarifaires 2016

- Tarif général à +1,4% : 558 €/j, 301 € par 1/2 j et 76 €/h
- Poursuite de la révision des tarifs des prestations normalisées pour s'approcher progressivement du coût réel : base journalière passe de 550 à 558 €/j (+1,4%)
- Poursuite ajustement des forfaits en fonction du temps passé
- Tarifs du Département CTEE pour les prestations collectivités à 634 €/j
- Maintien des tarifs régionaux pour les tarifs déjà harmonisés (se pose la question des modalités de révision de ces tarifs au niveau régional : la tendance lourde est un maintien des tarifs d'année en année..) : abonnement mesp@rcelles

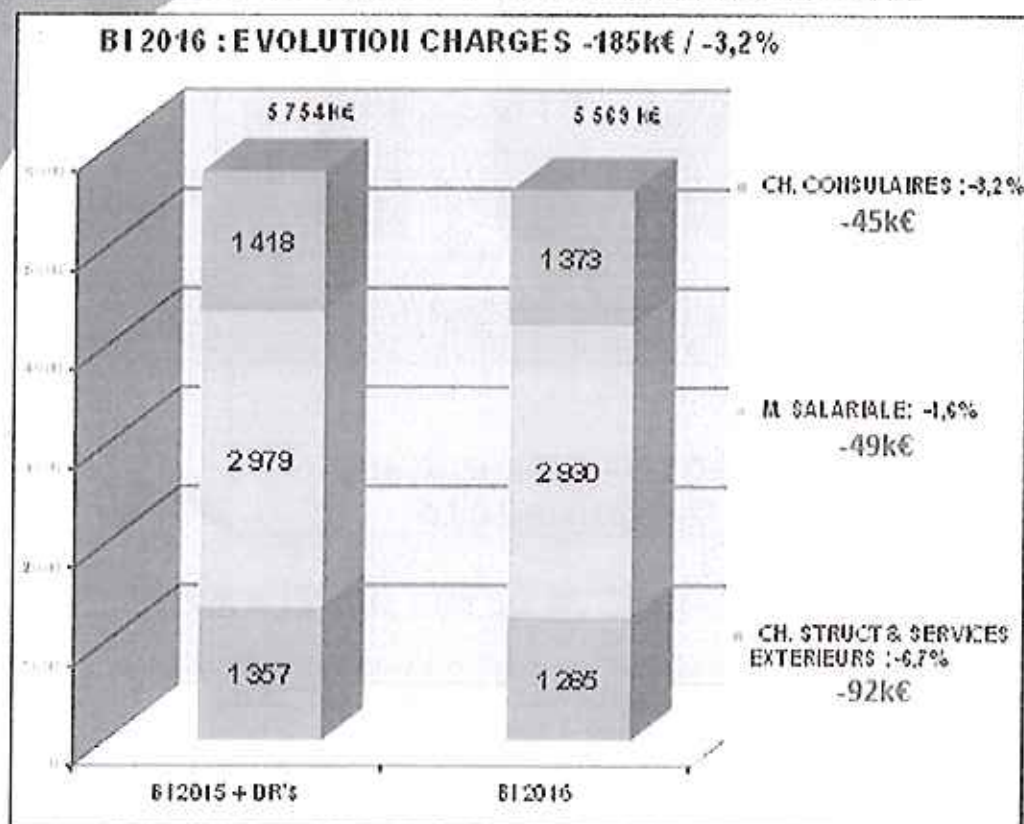
Session Chambre d'agriculture du Jura
27-11-2015

Budget initial 2016 Fonctionnement charges

Session Chambre d'agriculture du Jura
27-11-2015

10

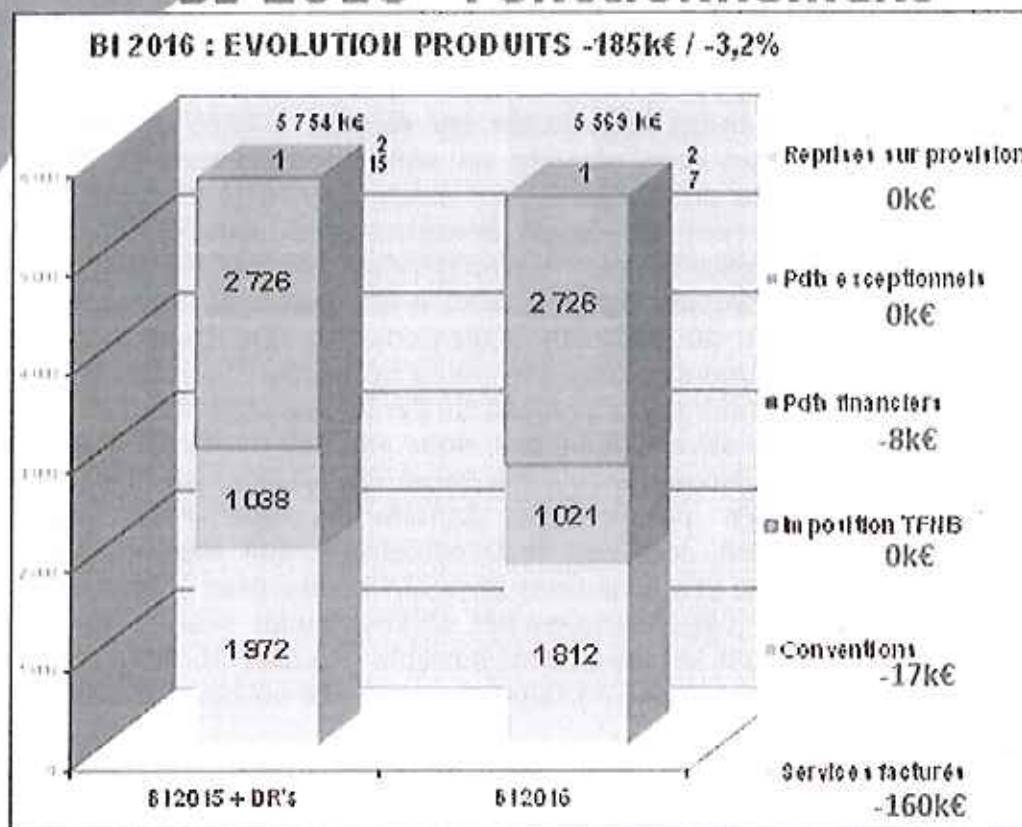
BI 2016 - Fonctionnement



Session Chambre d'agriculture du Jura
27-11-2015

11

BI 2016 - Fonctionnement



Session Chambre d'agriculture du Jura
27-11-2015

13

Madame Cécile Muret,

J'ai eu le plaisir d'accueillir Franck David sur ma ferme. Je m'interroge sur la non-cotisation Interbio Franche-Comté. 150 €, c'est mince, mais il me semble symbolique que la Chambre d'agriculture du Jura cotise à l'interprofession.

Monsieur Dominique Chalumeaux,

Comme il s'agit d'une structure régionale, c'est la Chambre régionale qui adhère, qui cotise à Interbio. Dans le nouveau dispositif de régionalisation, c'est l'orientation que nous avons prise.

Y a-t-il d'autres questions ?

Madame Astrid Labory,

Astrid Labory, Conseil départemental. Je voulais juste préciser que la subvention du Département n'a pas encore été votée puisqu'elle relève du BP 2016 qui n'a pas encore été mis au vote, ce sera peut-être pour le début 2016 en fonction de ce qu'on pourra contractualiser avec la Région avec la loi NOTRe.

Monsieur Denis Legrand,

J'ai tenté !

Madame Astrid Labory,

Il y a bien 10 000 € qui sont prévus en baisse mais on verra après si on peut faire voter le reste.

Monsieur Dominique Chalumeaux,

Franck David avait bien prévu d'intervenir là-dessus : le vote du budget n'interviendra que le 18 décembre. La somme qui est affichée est celle qui est aujourd'hui dans les propositions.

Y a-t-il d'autres questions ?

Il n'y a donc pas de grandes nouveautés par rapport à 2015 en dehors de ce qu'on a noté, c'est-à-dire que, d'année en année, on resserre le budget. On essaie d'être au plus près de la réalité pour éviter d'avoir de gros chiffres qui se traduisent, en fait, par une exécution beaucoup plus limitée. On tient bien entendu compte du contexte qui, sur le plan général, est tout de même mauvais, on peut le dire. La conjoncture agricole 2015 a été particulièrement difficile. On tient compte également du contexte réglementaire, etc. Nous sommes très dépendants aussi, dans une structure comme la nôtre, de l'évolution d'un certain nombre de politiques votées soit au niveau de l'union européenne, soit au niveau national auxquelles nous devons répondre, nous adapter, tout cela étant variable d'une année sur l'autre. Nous n'avons pas toute la visibilité, comme Denis vous l'a dit, sur un certain nombre de partenariats que nous avons pu, historiquement, construire, soit avec le Département, soit avec la Région. Ces deux structures subissent des évolutions essentiellement liées à l'impact de la loi NOTRe et il est difficile d'être certains des chiffres qu'on avance. En tous cas, c'est un budget qui se veut le plus sincère possible à la date où nous sommes. Nous avons toujours la possibilité de faire un rectificatif en cours d'année 2016 si besoin.

Il n'y a plus de questions sur la partie fonctionnement ? Je vous remercie.

Nous passons à la partie investissement, cette fois.

Présentation du diaporama par Denis Legrand

Budget initial 2016 - investissements

Chapitre	BI 2015	Projection 2015	BI 2016
Rbt Capital emprunts	39 500	36 945	49 026
Investissements immatériels	7 000	8 819	3 524
Logiciels	15 000	15 000	5 000
Bâtiment	32 538	21 000	51 500
Aménagements immeubles	61 000	14 088	78 240
Acquisition matériels	4 000	2 940	4 000
Acquisition véhicule	0	0	0
Mat informatique et téléphonie	35 500	31 000	30 000
Mobiliers	8 000	0	21 500
Parts sociales	10100	5 033	5 000
Cautionnement	0	0	0
TOTAUX	212 638	134 825	247 790

Monsieur Dominique Chalumeaux,

Y a-t-il des questions sur cette partie ? Avec la précaution d'usage qu'a mentionnée Denis, c'est-à-dire qu'on ne fait effectivement que les dépenses qui sont strictement obligatoires.

Madame Cécile Muret,

C'est juste pour comprendre, on ne retrouve pas les amortissements.

Monsieur Denis Legrand,

Il ne s'agit que de la partie investissement. Les amortissements rentrent dans la partie fonctionnement, dans les charges d'amortissement. Pour financer cela, nous avons prévu de vous demander l'autorisation de réaliser un ou plusieurs emprunts pour un montant total de 150 000 € sur 12 à 18 ans, en fonction du type d'investissement qu'on financera. Ceci pour deux raisons, d'une part parce qu'on n'a pas forcément toute la trésorerie nécessaire pour pouvoir autofinancer ce que l'on investit. D'autre part, aujourd'hui, il vaut mieux emprunter sur 5 ou 6 années, voire plus, cela coûte moins cher que de mettre à mal sa trésorerie et de payer des agios à 10, 12 ou 15%. En sachant également que nous ne sommes pas dans un taux d'endettement très important, nous pouvons nous permettre de réaliser des emprunts à moyen terme.

Budget initial 2016 Grandes masses

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Personnel	2 000 425	Subventions de l'État	
dont charges de personnel à l'étranger*		Failliés affectés	2 120 104
Fonctionnement autre que les charges de personnel	1 254 152	Autres subventions	1 010 544
Financements (ceci à équilibrer)	1 254 952	Autres produits	1 031 882
TOTAL DES CHARGES (1)	5 509 529	TOTAL DES PRODUITS (2)	5 509 500
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (1) - (2)	-	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	0
TOTAL BOUTIQUE du compte de résultat prévisionnel (1)	5 509 529	TOTAL BOUTIQUE du compte de résultat prévisionnel (2)	5 509 500
* (3) = (2) + (4)		* (2) = (2) + (4)	

* La ligne des charges de comptes prévisionnels concerne uniquement le C15 Personne

Calcul de la capacité d'autofinancement

	Montants
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (4))	0,00
+ opérations aux amortissements, dépréciations et provisions	1 63 000,00
+ reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	1 000,00
+ valeur nette comptable des éléments d'actif cédés	-
+ produits de cession d'éléments d'actif	300,00
+ quote-part des subventions d'investissement versées au résultat de l'exercice	-
= capacité d'autofinancement (CAF) ou résultat d'autofinancement (RAF)	1 63 300,00

État prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPREUNTS	Montants	RESSOURCES	Montants
Capacité d'autofinancement	-	Capacité d'autofinancement	1 63 300,00
Investissements	150 000,00	Financement de l'adoption de la loi	
Remboursement des dettes financières	49 000,00	Financement de l'adoption des taxes autres que l'IGT	
TOTAL DES EMPREUNTS (5)	247 700,00	Autres ressources	500,00
		Augmentation des dettes financières	150 000,00
Apport au fonds de roulement (6) = (5)-(5)	30 210,00	TOTAL DES RESSOURCES (6)	314 000,00
		Versement sur fonds de roulement (6) = (5)-(6)	-

Budget initial 2016 ETP prévisionnels



Le BI 2016 présenté comporte 54,6 ETP dont :

ETP en « personnels administratifs » → 14,5 ETP

ETP en « personnels techniques » → 40,1 ETP

Session Chambre d'Agriculture du Jura
27-11-2015

16

Monsieur Dominique Chalumeaux,

Merci Denis. Y a-t-il quelques ultimes questions ? Si vous n'en avez pas, je vais mettre aux voix. J'accueille Monsieur Barbier, Sénateur, au premier rang. Ce qui me permet d'accueillir et de remercier pour leur présence nos deux Sénateurs.

Je souhaite également réparer un oubli. Dans les excusés, j'ai oublié de citer notre Directeur, François Gaudron qui, comme vous le savez, est en arrêt maladie depuis le début de l'année. Nous avons aujourd'hui, malgré les devoirs de réserve de l'administration, la présence de Monsieur Roche et de Monsieur Chevallier, au fond de la salle. Ils sont tenus au mutisme mais ils ont leurs oreilles grandes ouvertes ! Nous allons revenir au tableau précédent qui récapitule les grandes masses de ce que pourrait être l'exécution du budget initial 2016. Y a-t-il des abstentions ? Deux abstentions. Qui est contre ? Je n'en vois pas. Je vous remercie.

VOTE : 0 contre et 2 abstentions

Le budget initial 2016 ainsi que toutes ses composantes sont adoptés ainsi que les tarifs 2016 (à effet au 27-11-2015)

Sur la partie "personnel", on précise que ce budget est construit avec une prévision de 54,6 équivalents temps-plein. Y a-t-il des abstentions ? Qui est contre ? Je n'en vois pas. Je vous remercie.

VOTE : 0 contre et 0 abstention

Délibération liée au budget

Monsieur Dominique Chalumeaux,

Ensuite, je vais donner lecture de la délibération :

Pouvoir est donné au Bureau de la Chambre d'agriculture du Jura :

- De réaliser des emprunts bancaires à moyen terme pour un montant total de 150 k€ sur 12 à 18 ans pour financer tout ou partie des investissements prévus au BI 2016 immobiliers et/ou mobiliers,

- de se prononcer en lieu et place de la Session sur toute modification du budget, proposée par le Président, pendant l'intervalle des Sessions.

Sur cette délibération, y a-t-il des avis contraires ? Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois pas. Je vous remercie.

VOTE : 0 contre et 0 abstention

La délibération liée au budget ci-dessus présentée
est adoptée à l'unanimité

Délibération de nomination d'un nouvel agent comptable

Monsieur Dominique Chalumeaux,

Nous avons maintenant à nommer un nouvel agent comptable. Monsieur Jean-Luc Lavier m'a fait part de son souhait de recentrer son activité sur la Paierie départementale. Monsieur Lavier avait une grosse charge de travail. Il s'est donc ouvert auprès de moi il y a quelques mois de cette demande. Je me suis adressé au Directeur général des finances publiques, lui disant que je souhaitais remplacer dans les mêmes conditions générales Monsieur Lavier, en retenant la candidature de Monsieur Olivier Rémy qui est aujourd'hui Trésorier à Sellières. Je vais donc demander à Monsieur Rémy de bien vouloir se lever et éventuellement de dire quelques mots s'il le souhaite, tout comme Monsieur Lavier.

Monsieur Olivier Rémy,

Bonjour. Olivier Rémy, je suis Trésorier de Sellières. Je viens du Val d'Amour, j'habite la commune de Bans. Je succède à Jean-Luc Lavier et j'espère faire un aussi bon travail que Jean-Luc.

Monsieur Jean-Luc Lavier,

Pour ma part, après plus de deux années passées au sein de la Chambre d'agriculture, j'ai beaucoup appris de par une approche très précise du monde agricole. J'ai vu ce domaine d'une manière beaucoup plus pointue que ce que j'avais pu voir dans le cadre de mes précédentes fonctions, les difficultés rencontrées par le monde agricole. Merci pour ces deux bonnes années passées parmi vous.

Monsieur Dominique Chalumeaux,

C'est nous qui vous remercions, Monsieur Lavier.

(Applaudissements)

Je vous propose de procéder à la nomination de Monsieur Olivier Rémy en tant qu'Agent comptable de la Chambre d'agriculture du Jura. Il percevra une rémunération fixée par la Chambre dans les limites arrêtées conjointement par le Ministre de l'agriculture et le Ministre du budget, conformément aux dispositions de l'article R511-80 du code rural. Y a-t-il des abstentions ? Qui est contre ? Je n'en vois. Je vous remercie.

VOTE : 0 contre et 0 abstention

La délibération de nomination d'un nouvel agent comptable
est adoptée à l'unanimité

La passation de pouvoir se fera le mardi 1^{er} décembre prochain. Nous en avons terminé avec la partie budgétaire.

Délibération concernant l'OIER et l'EIE 25-39-90

Monsieur Dominique Chalumeaux,

Nous avons maintenant à examiner une délibération concernant l'OIER et plus particulièrement l'établissement interdépartemental d'élevage, établissement que nous avons constitué, il y a quelques années, entre la Chambre départementale d'agriculture du Doubs, celle du Territoire de Belfort et la nôtre. Le département de Haute-Saône souhaite rejoindre cet EIE. Nous devons donc prendre une délibération pour l'accepter. J'accueille Hélène Pélissard, Conseillère régionale. Philippe, veux-tu dire un mot en tant que Directeur de l'EIE ?

Monsieur Philippe Groperrin,

Merci Dominique. Philippe Groperrin, Directeur de l'Etablissement de l'élevage Doubs-Jura-Territoire de Belfort jusqu'à présent. Il est vrai que c'est une évolution, cela fait un moment que nous y travaillons. La Chambre d'agriculture de Haute-Saône souhaite donc rejoindre l'Etablissement de l'élevage. Vous connaissez nos missions, ce sont des missions autour de l'identification des espèces domestiques et également la certification de parenté bovin qui est le premier étage du dispositif génétique, c'est l'état civil, la reconnaissance des parentés. L'établissement fonctionne depuis 2009. Nous avons fait un regroupement en 2010 sur le site de Velesmes-Essarts, à côté de Saint-Vit, près de Besançon. C'est une étape qui nous permettra d'avoir un établissement de l'élevage de Franche-Comté avec une diminution de nouveau des coûts d'identification et de services aux éleveurs, puisqu'on pourrait arriver à réduire les coûts d'environ 5 à 7% suite à cette fusion, par une augmentation de nos productivités mais aussi par une réduction des charges sur des outils informatiques notamment. En ce qui concerne le personnel, il est vrai que c'est toujours délicat puisqu'il y a un regroupement qui est prévu également à Velesmes, avec le maintien d'une permanence à Vesoul. C'est un souhait des professionnels de Haute-Saône. L'ensemble du personnel sera repris par l'Etablissement de l'élevage, ce qui portera le total des ETP environ à 15. Pour le moment, nous n'avons pas toutes les réponses des salariés puisque, pour eux, ce sont des déplacements d'environ une heure qui seront à prévoir, ce qui n'est pas toujours évident. Certains se demandent donc s'ils vont nous rejoindre. Sur les coûts, je suis prêt à répondre à vos questions s'il y en a.

Monsieur Dominique Chalumeaux,

Je l'ai dit en introduction, Michel Cêtre est excusé aujourd'hui, c'est lui qui préside l'Etablissement interdépartemental de l'élevage. Eric Druot, Dominique Chauvin et Rémy Guillot sont administrateurs. Vous pouvez dire un mot, à moins que l'explication du Directeur ait été suffisamment claire. C'est une opération qui nous réjouit puisqu'elle conforte la structure. Outre le fait de cette délibération concernant le fait d'accepter l'adhésion de la Chambre d'agriculture de Haute-Saône, il vous est proposé de toiletter les statuts. A l'article 3, historiquement, le siège social était au groupe rural du Doubs. Il sera transféré à Velesmes qui est le lieu de travail des agents. Au niveau des articles 4, 7, 8 et 18, le terme "constitutives" est remplacé par "adhérentes".

L'article 6 est modifié dans le sens où on ajoute l'adhésion de la Chambre d'agriculture de Haute-Saône.

L'article 8 précise qu'on ajoute quatre membres administrateurs pour la Chambre d'agriculture de Haute-Saône au sein du comité de direction qui passe à 14 membres, plus les frais de vacation de ces membres pris en charge par chacune des Chambres d'agriculture adhérentes. A l'article 9 : les délibérations prises en comité de direction devront désormais être prises à la majorité des trois quarts des membres présents au lieu des deux tiers. L'article 11 précise qu'il y aura un membre supplémentaire au Bureau, qui passe à quatre avec trois vice-présidents au lieu de deux afin d'assurer la présence de chaque département au sein du Bureau. L'article 18 précise que la cotisation annuelle fixe pour les membres adhérents est portée à 200 € au lieu de 1 500 € initialement, et ceci à compter du 1^{er} janvier 2016. Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Je vais donc mettre aux voix cette proposition : y a-t-il des avis contraires, des abstentions ? Je n'en vois pas. Je vous remercie.

VOTE : 0 contre et 0 abstention
La délibération concernant l'OIER et l'EIE 25-39-90
est adoptée à l'unanimité

Sachant que le Doubs a déjà délibéré en ce sens, la Haute-Saône aussi, vous êtes donc en ordre de marche pour le 1^{er} janvier. Je n'ai pas tout à fait lu la délibération telle qu'elle devait l'être mais je pense que cela ne change rien. Il y a aussi la dénomination qui change puisque, maintenant, on passe à « Etablissement de l'élevage de Franche-Comté ». Mais vous changerez peut-être bientôt de nom, vous allez continuer à vous étendre ! Comment sont organisés vos collègues de Bourgogne, c'est par département ?

Monsieur Philippe Groperrin,

Oui, à part sur l'Yonne qui est regroupée avec l'Aube, le Loiret et une partie de l'Ile-de-France.

Discours d'actualité de Monsieur Dominique Chalumeaux, Président de la Chambre d'agriculture du Jura

Monsieur Dominique Chalumeaux,

Mesdames, Messieurs les Parlementaires, Mesdames, Messieurs les Elus, Mesdames, Messieurs, Chers(chères) Collègues, Chers(chères) Ami(e)s, nous nous retrouvons aujourd'hui en Session en cette toute proche fin d'année. Nous pouvons d'ores et déjà le dire, 2015 n'aura pas été une année facile, et je tiens ce matin à revenir devant vous, Mesdames et Messieurs, sur les principaux faits marquants.

Mais je me dois d'abord d'évoquer les événements dramatiques récents.

Au regard de l'ETAT DE GUERRE, de l'ETAT D'URGENCE, face à la douleur ressentie par les familles, les amis des victimes des attentats, je me trouve gêné pour exprimer ici les sujets d'actualité agricole qui apparaissent, toutes proportions gardées, bien secondaires.

Je tiens à le dire, chaque fois que la France a été confrontée dans l'histoire à des difficultés profondes, elle a pu compter sur ses paysans, leurs noms par milliers sont portés sur les monuments aux morts.

La France peut s'appuyer sur ses institutions, sur l'organisation de notre République et donc sur les chambres consulaires. Nous prenons la mesure de l'extrême gravité de ces événements, nous saluons le travail remarquable des forces de sécurité et de secours et nous sommes disponibles pour toute action, toute coopération que vous jugeriez utile.

A un degré moindre, mais cependant bien réel, les souffrances et les difficultés rencontrées cette année par la profession sont aussi nombreuses, et, dans la responsabilité qui est mienne, les responsabilités qui sont les nôtres, et parce que la vie doit continuer, il est de mon devoir de les exprimer ce matin.

Dans nos missions, dans nos métiers, nous sommes fortement tributaires de facteurs extérieurs et nous avons aussi une vie d'entreprise qui nous est propre et qui est soumise à de fortes contraintes d'adaptation.

Cette année a été exceptionnellement chargée en raison de la situation agricole, mais davantage encore du fait des transformations organisationnelles de notre réseau.

Je scinderai donc mon propos en trois thèmes principaux :

1. L'année agricole, tout d'abord,
2. Puis le fonctionnement de la Chambre d'agriculture du Jura, les nombreux dossiers qui constituent l'actualité et le contexte budgétaire,

Enfin, je ne peux terminer ce volet territorial, sans évoquer un sujet d'actualité : la COP 21. Le changement climatique est un défi transversal qui interpelle tous les secteurs d'activité, dont l'agriculture et tous les territoires.

L'agriculture se trouve au bord d'un énorme défi et doit s'approprier ces enjeux en répondant à un triple défi :

- Nourrir 9 milliards d'habitants en 2050, en produisant plus et mieux avec moins de ressources fossiles et en préservant les écosystèmes,
- Adapter les pratiques et les systèmes aux évolutions du climat,
- Limiter l'empreinte des activités agricoles sur l'effet de serre.

Les réponses à ces défis sont complexes, locales et mobiliseront l'ensemble des acteurs du monde agricole, de la recherche au terrain en passant par les filières et les territoires.

En ce sens, je vous invite à prendre connaissance du document figurant dans le dossier qui a été travaillé par l'APCA et qui vous a été remis à l'entrée sur ce sujet.

Parmi les nombreux projets en cours, l'un d'eux concerne plus spécifiquement les organisations d'élevage du Jura.

Trouvant son origine dans le projet de réforme du dispositif génétique européen, l'idée portée par le Président de Jura Bétail (Jean-François Saillard, ici présent) de constituer un pôle élevage fait son chemin. Les conseils d'administration de Jura Bétail, Jura Conseil Elevage, du Groupement de Défense Sanitaire et le Bureau de la Chambre d'agriculture ont validé politiquement un projet de rapprochement. Cinq réunions se sont tenues depuis le début de l'année et, lors de la dernière, nous avons retenu un cabinet conseil de deux consultants, l'un de Coop de France, le second de Triesse, pour nous accompagner dans notre réflexion.

L'originalité jurassienne de disposer d'une unité de sélection mondialement connue plaide naturellement pour une réflexion sur cet ancrage territorial conservant la proximité des centres de décisions à l'heure où tout s'éloigne.

Le calendrier de travail soutenu devrait nous conduire à un aboutissement fin 2016.

En renforçant notre synergie sur le territoire du Jura et en mutualisant nos compétences et nos moyens, cette nouvelle organisation devrait répondre au double objectif de proposer des services performants aux éleveurs, en maîtrisant les coûts et en pérennisant nos structures économiques, toutes confrontées aux mêmes difficultés et évolutions.

La Chambre d'agriculture est concernée au travers de quelques actions, comme le conseil bâtiment, les contrôles des installations de traite, etc.

Le partenariat est aussi de mise avec le projet AGRILEAN. La nécessité partagée de faire évoluer le conseil auprès des exploitations agricoles nous a amenés, avec CER Alliance Comtoise et Jura Conseil Elevage, à nous tourner vers AGRILEAN, concept de conseils développé dans le département du Doubs.

Après un diagnostic rapide s'appuyant sur une base de données préalablement constituée, un plan d'amélioration est élaboré entre l'agriculteur et les agents aux compétences complémentaires. A noter que cette action sera engagée dès 2016 sur la Franche-Comté, avec un partenariat INTERREG avec nos voisins suisses.

Voilà pour la partie des activités et des projets de la Chambre d'agriculture.

Nous avons voté le budget 2016 tout à l'heure et je vous en remercie.

Des incertitudes sont encore bien présentes mais notre mode de gestion opérationnel mis en place en début d'année nous permet d'améliorer notre visibilité et, par conséquent, de réagir rapidement aux aléas.

Suite à une action incessante du Président de l'Assemblée Permanente des Chambres auprès des assemblées et jusqu'au plus haut sommet de l'Etat, le Président de la République nous a adressé cette semaine un courrier nous informant de l'abandon du projet de loi de finances de 2015, prévoyant une baisse de 2 % par an de la TATFNB. Le Président insiste sur le rôle de conseil des Chambres, tant dans le domaine économique que dans le développement des techniques autour de l'agroécologie, de la promotion des GIEE et du changement climatique. Dans ce but, nous sommes appelés à la signature d'une convention qui nous engagera pour l'avenir à travailler également sur le domaine de la simplification des procédures, largement appelée de nos vœux. Cette décision est bienvenue. En effet, en raison du transfert de compétences entre Conseil départemental et Conseil régional, un flou certain entoure les perspectives de maintien de l'accompagnement de nos actions conventionnées avec le Conseil départemental.

Je tiens cependant à saluer la volonté de l'Assemblée de poursuivre son partenariat, de même que celui de l'ADF, avec les organisations professionnelles agricoles, en prenant en compte les mesures nécessaires imposées par le législateur.

Le vote du budget de la nouvelle assemblée régionale n'intervenant qu'en mai 2016, nous avons maintenu une enveloppe de conventions dans notre budget ! Nous allons nous attacher à lever les incertitudes, dès les échéances électorales passées, avec le nouvel exécutif régional.

Vous savez que l'exercice 2014 s'était soldé par un déficit important de plus de 200 000 €, aggravé d'une provision pour congés payés de 300 000 € et d'un prélèvement de l'Etat sur notre fonds de roulement de 101 000 €.

Ces différents éléments ont donc eu pour conséquence de réduire notre fonds de roulement à 65 jours, soit à un cheveu de conduire Monsieur le Préfet à prendre la main sur la gestion de notre institution puisque le seuil est à 60 jours.

Conscient de la lourdeur de la fonction et des actions prioritaires qui doivent être celles de Monsieur le Préfet, j'ai mis un point d'honneur, et mes collègues aussi, à ne pas alourdir sa charge et celle de ses services. Grâce aux efforts de tous, le plan d'actions engagé en début d'année devrait nous conduire à un exercice autour de l'équilibre.

Je tiens à remercier les élus qui se sont mobilisés à mes côtés pour rechercher et proposer des solutions.

En l'absence de notre Directeur, François Gaudron, en arrêt maladie depuis le début d'année, je remercie nos trois responsables de départements et les responsables d'équipes d'avoir appliqué à la lettre les décisions prises.

Je remercie tous nos collaborateurs, qui, chacun à leur niveau, ont mis en œuvre les mesures demandées et ont fait des efforts de productivité inégalés, avec une mention particulière pour celles et ceux qui ont accepté de travailler les week-ends et, pour certains, de reporter leurs congés pour réaliser les dossiers PAC.

Parallèlement, un effort intensif a été porté sur la réduction des charges, et nous avons supprimé ou diminué un certain nombre de cotisations et subventions. Ce dispositif de rigueur, qui devra être maintenu dans la durée, au regard des contraintes citées précédemment, ne sera cependant pas suffisant si l'on veut politiquement une Chambre d'agriculture qui tient son rang.

contraintes citées précédemment, ne sera cependant pas suffisant si l'on veut politiquement une Chambre d'agriculture qui tient son rang.

Les charges de personnel, qui représentent le premier poste de dépenses en volume, font l'objet d'une attention de tous les instants : non remplacement des personnels en arrêts maladie et/ou congés maternité et, par ailleurs, non remplacement de certains départs volontaires ou en retraite.

Ces mesures ne peuvent être que transitoires car elles perturbent fortement le fonctionnement.

Nos accords sociaux anciens et les conditions d'application des 35 heures en 2000 dans un contexte économique et social radicalement différent de celui que nous vivons aujourd'hui doivent évoluer.

Il est impératif de renégocier des accords d'entreprise en tenant compte des attentes sociales, sociétales certes, de nos collaborateurs, mais aussi du nécessaire équilibre durable de nos finances. C'est pourquoi nous avons dénoncé nos accords d'entreprise en avril 2015.

Il ne s'agit pas de demander à nos collaborateurs de travailler plus pour gagner moins, mais de travailler différemment pour gagner plus !

Le blocage des organisations syndicales ou des élus du personnel sur le sujet des jours de RTT acquis en 2000 n'est pas acceptable. De nombreuses entreprises ont, sans toucher à la durée légale du travail de 1 596 heures par an, signé des accords permettant de concilier, sur le long terme, intérêt des employeurs et des salariés. Les exemples, encouragés par le gouvernement en place, se multiplient !

C'est le but que la délégation employeur s'est fixé au niveau national, à défaut d'y parvenir, l'accord de 2000 sera caduc et nous appliquerons donc le droit du travail dès l'échéance. Pour nous, Chambre d'agriculture du Jura, ce sera à compter du 1^{er} juillet ou 1^{er} août 2016.

Ces discussions sociales seront aussi un point central dans les processus en cours des fusions des Chambres régionales d'agriculture de Bourgogne et Franche-Comté, du transfert, dans un an, des fonctions ressources et supports et de l'harmonisation des conditions d'emplois des 540 agents salariés dans les Chambres départementales et régionales ! La tâche est loin d'être simple puisque ce sont 9 accords d'entreprise à fondre dans un seul pour un bilan que nous souhaitons à somme nulle.

A notre dernière Session, nous vous avons présenté une esquisse de ce que sera l'organisation future du réseau des Chambres. Depuis, nous nous sommes réunis de nombreuses fois en bureau, entre Présidents, nous avons suivi un séminaire sur 2 jours en juillet.

Je ne développerai pas l'organisation détaillée ici, nous aborderons ce sujet en fin de Session. Passer de deux Chambres sur deux régions différentes à une seule sur une région n'a rien de choquant. Devoir se rendre à Dijon plutôt que Besançon n'est pas non plus insurmontable. Se retrouver dans un bureau de 20 membres créé une première difficulté, il n'y a place que pour un seul Président. Christian Decerle, Président de la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne, devrait retrouver son mandat.

Mais encore une fois, c'est sur les personnels que l'impact sera le plus mesurable.

Il n'y aura place que pour un Directeur, une assistante de Direction, quatre chefs de service, etc... La nomination du Directeur prendra plusieurs semaines en raison d'un nouveau dispositif souhaité par le ministère.

Je voulais juste insister, ici, sur le caractère inéluctable des choix qui s'opèrent et qui vont modifier profondément notre organisation.

Le budget que nous venons d'adopter est le dernier sous cette forme, c'est-à-dire regroupant la quasi-totalité des moyens nécessaires à notre bon fonctionnement. La Chambre régionale exécutera pour notre compte, à partir de 2017, je viens de le dire, les fonctions ressources et supports assurées aujourd'hui par de nombreux agents ici, et qui, de fait, vont changer d'employeur, tout en continuant probablement à travailler dans le même bureau qu'aujourd'hui.

On voit bien que la nécessité d'harmoniser les conditions d'emplois, de définir des accords d'entreprise qui permettront de tirer bénéfice de cette nouvelle organisation et donc, de transformer certains avantages acquis au cours de l'histoire en d'autres dispositifs d'avenir intéressants pour les salariés est urgente.

J'arrive au terme de ce discours d'actualité. J'ai souhaité une fois de plus être le plus complet possible, quitte à avoir été sans doute un peu trop long. Chacun aura mesuré l'étendue des dossiers que nous sommes amenés à traiter dans un contexte complexe et avec des moyens de plus en plus contraints.

Nous n'aurons pas d'autre choix que de nous adapter et de rechercher, grâce à une prise de conscience collective, des solutions d'avenir.

L'avenir, chacun le sait, est difficile à prévoir, il nous revient de tout mettre en œuvre pour le permettre, que ce soit l'avenir de l'agriculture du Jura, ou de notre institution. Et même si un ciel plus que chargé assombrit notre horizon, nous restons résolument déterminés et motivés.

Merci de votre attention.
(Applaudissements)

Débat avec la salle

Monsieur Dominique Chalumeaux,

Sans plus attendre, je cède la parole à qui voudra bien la prendre pour le traditionnel débat à la suite de cette présentation qui, bien que longue, n'a pas couvert tous les sujets. Les motions feront partie du débat. Y a-t-il d'autres questions au préalable ? Jacques Chalumeau. La première question est toujours difficile à poser !

Monsieur Jacques Chalumeau,

Comme le dit Johnny Halliday, il faut mettre le feu ! En tant que représentant des anciens exploitants, je voudrais dire que, malgré tout, nous sommes très inquiets face à la situation agricole. J'étais l'autre jour à Mutigney. Quand on voit de telles exploitations, avec des jeunes qui produisent du lait à perte, quand on sait la contrainte que c'est d'avoir des vaches laitières et quand on s'arrête, que l'on voit le bien-être qu'on retrouve, eh bien je suis écoeuré de voir cela, en plus des conditions climatiques telles qu'on les a connues cette année, avec des baisses de rendement et, malgré les baisses de rendement, des baisses de prix... Dans quel système est-on tombé ? Je me souviens qu'après-guerre, puisque je suis né en 1944, l'Office des céréales, l'Office des oléagineux, l'Office des viandes ont été créés. Pendant 30 ans, il y a eu le développement de l'agriculture avec des prix qui continuaient d'une année sur l'autre.

Monsieur Dominique Chalumeaux,

Les 30 glorieuses !

Monsieur Jacques Chalumeau,

Oui, mais cela a tout de même été l'expansion de l'agriculture, c'étaient aussi des productions qui ont servi à exporter au niveau mondial. La France était tout de même le deuxième pays après les Etats-Unis ! Aujourd'hui, où va-t-on ? On a besoin de l'indépendance alimentaire de la France, et je crois qu'il est grand temps de prendre en compte tout cela et de sauver ceux qui ont cru en notre métier. J'ai d'ailleurs écrit une feuille de vœux ces jours ; il faut à tout prix aider les jeunes pour qu'ils puissent continuer. Sachez que les retraités sont de tout cœur avec vous, en particulier tous ceux qui ont des enfants qui ont repris la ferme car je crois qu'ils ont beaucoup de soucis... Je voudrais également dire que nos retraites ne bougeaient pas, n'augmentaient pas. Il y a eu une loi de votée pour rattraper le minimum de 75% du SMIC. Elle vient seulement d'entrer en application, la MSA nous en a informés l'autre jour. Avec la retraite de novembre, le 1% prévu en 2015 a dû être versé avec les retraites. Ceux qui ont des retraites en dessous de 75% du SMIC auront 1% de plus l'année prochaine et 1% de plus en 2017 puisqu'ils étaient tombés à 72% du SMIC. Je crois que c'est inacceptable avec des niveaux de retraite autour de 750 €, après 30 ou 40 ans d'activité ! C'est vraiment la misère. Merci tout de même, puisqu'on peut dire merci, pour ce rattrapage.

Monsieur Dominique Chalumeaux,

Il était promis depuis longtemps.

Monsieur Jacques Chalumeau,

Oui, promis depuis longtemps, réclamé à cor et à cri partout.

Ce qui a été le plus dramatique, c'est la suppression de la demi-part fiscale. On a vu ce qui est arrivé avec le paiement puisque la plupart des veufs et des veuves qui ont eu la suppression de la demi-part fiscale se sont retrouvés imposés sur la taxe d'habitation et la redevance télévision. Au moment du paiement, au 15 novembre, beaucoup de ces veufs et de ces veuves n'ont pas pu payer cette redevance télévision et cette taxe d'habitation. Qu'est-ce qui s'est passé ? Le gouvernement, que j'appellerai « gouvernement tango » : un pas en avant, deux pas en arrière, c'est tout de même grave ! Les personnes qui n'ont pas pu payer sont donc amnistiées, elles ne paieront pas cette taxe d'habitation et celles qui ont payé, qui ont eu le courage de payer, qui se sont peut-être serrées la ceinture, seront remboursées d'ici le mois de mars. J'espère que l'an prochain, cette demi-part fiscale sera remise en place pour les veufs et les veuves.

Monsieur Dominique Chalumeaux,

Merci Jacques. Je cède la parole à Frédéric Perrot.

Monsieur Frédéric Perrot,

Je ne reviendrai pas sur l'actualité complète dont tu fais état dans ton discours d'actualité. Je voudrais simplement revenir sur la régionalisation. Je pense qu'il faut le redire pour certains et l'entendre peut-être pour la première fois pour d'autres. Lorsqu'on parle de régionalisation, pour l'instant, au niveau des Chambres, ce n'est que la Chambre régionale. C'est-à-dire que ce ne sont pas encore les Chambres départementales qui fusionnent toutes entre elles. On y arrivera peut-être si les lois évoluent mais, pour l'instant, c'est déjà à mettre en place et Dieu sait si c'est compliqué et que cela demande un paquet d'efforts des uns et des autres par rapport à ce qu'on appelle la régionalisation. Dans un premier temps, ce sont les fonctions supports qui vont être régionalisées, mais je pense qu'il est important de le dire dans le sens où, pour l'instant, on garde encore, dans chacun de nos départements historiques, une antenne qui s'appellera Chambre départementale du Jura, du Doubs, du Territoire de Belfort, de Saône et Loire, etc. Je pense que c'est également important dans le rapport des agriculteurs avec la Chambre dans le sens où il y aura encore un lien qui va se créer. Tout ne va pas se décider, dans un premier temps, à Dijon ou à Besançon puisque tout n'est pas encore calé. Ce qui va aussi évoluer par rapport à tout cela, c'est un basculement de certaines productions dans le sens où, au niveau de la régionalisation, comme c'est voulu dans les textes de loi, en sachant que le Conseil régional sera sûrement à Dijon et la DRAAF aussi, on a l'obligation, pour l'ensemble des structures agricoles, de se mettre au diapason si l'administration et les conseillers régionaux veulent avoir un interlocuteur en direct. Je pense que c'est ce qu'on fait. C'est ce qu'on a fait au niveau de la FRSEA Bourgogne Franche-Comté puisqu'on l'a mis en place récemment. Mais par rapport aux productions, il y aura des évolutions notables qui vont se faire. Aujourd'hui, c'est vrai que pour les responsables politiques, quels qu'ils soient, ils sont tout de même un peu plus éloignés, en sachant qu'on est en pleine élection mais je veux dire qu'il y aura des nouvelles productions. Nous, par exemple, en Franche-Comté, on n'était pas habitués à voir le poids de la vache allaitante tel qu'il le sera demain. Demain, en tenant compte des bourguignons, le poids de la vache allaitante est important dans les quatre départements bourguignons. Le poids des céréales, des grandes cultures, va également évoluer.

Ceci existait déjà en Franche-Comté mais ce sera décuplé par rapport à des départements mastodontes en terme de volumes, que ce soit la Côte d'Or ou l'Yonne. Ce sont des choses sur lesquelles il faudra être présent, ce qui ne veut pas dire que cela ne se fera pas, mais ce sera plus difficile, plus complexe. Je pense que nous n'avons pas forcément le choix. Je le dis souvent avec Dominique et les personnes qui participent avec nous au niveau des choix régionaux, c'est que l'ancrage territorial devra rester le fondement, c'est-à-dire que, quelles que soient les structures, quelle que soit l'évolution, il est clair que la proximité fera aussi la compétence, fera aussi le lien entre l'agriculture. Il n'y aurait rien de pire que des agriculteurs, des agricultures qui n'auraient plus de liens locaux et qui penseraient que tout a foutu le camp. Pour l'instant, les équipes qui se mettent en place tiennent fermement à cela. Nous ne sommes pas contre l'évolution, on accepte cette évolution puisque c'est une évolution législative mais on fait très attention par rapport au restant.

Monsieur Dominique Chalumeaux,

Merci Frédéric. Au passage, je le signale car certains ne l'ont peut-être pas vu passer : Frédéric Perrot a été élu Président de la Fédération régionale des syndicats d'exploitants Bourgogne Franche-Comté, ce dont je le félicite. Tout ne s'éloigne donc pas !

(Applaudissements)

Bravo, Frédéric, d'avoir réussi, sur ton nom, à faire se rassembler l'ensemble des paysans de cette grande région extrêmement importante sur le plan agricole. Je donne la parole à Régis Bourgeois, pour les JA39.

Monsieur Régis Bourgeois,

Régis Bourgeois, Président des JA Jura. On voit que le Jura existe encore ! Déjà un petit mot sur ce qui arrive avec les élections à la grande région. On est très contents d'avoir quelques élus à nos côtés. Ce qu'on aimerait, en tant que JA, c'est que les élections, avec les prochains élus, nous démontrent que l'économie et la politique ne font qu'un. Que ce n'est pas du bla-bla d'un côté et la réalité de l'autre côté, c'est ce dont on a un peu l'impression. Si nos élus gagnent de plus en plus, ce qui va arriver de toute façon, il faudra bien garder cette ligne de conduite et se recentrer sur la réalité. Aujourd'hui, il va y avoir des élections. Je pense que si on fait le tour de la salle, peu pourront m'expliquer pour qui voter, comment voter... cela me semble très compliqué. Je crois que c'est même plus compliqué que d'élire un Président de la République. Il va y avoir des listes départementales, des listes régionales, des sièges, etc. C'est donc très complexe. Vous n'y êtes peut-être pas tous pour quelque chose mais, à un moment donné, on va nous appeler aux urnes. On veut bien y aller mais on ne sait pas pour qui voter ! En tant que structure départementale, nous avons besoin de votre soutien. Je sais que les règles vont changer. Ce que le Conseil départemental arrivait à nous allouer, vu que les règles vont changer, j'espère que le Conseil régional en tiendra compte et que toutes les structures départementales ne seront pas laissées de côté. Vous avez pu voir, le long des routes départementales, que c'est le mois du foncier. On a mis quelques panneaux également pour sensibiliser les élus. Vous savez qu'un hectare bétonné ne revient jamais en herbe, on n'a jamais vu une charrue plantée sur un bout de béton. J'espère aussi que vous saurez tenir compte de cela et que tout le monde ne va pas faire son petit truc sans réfléchir. A un moment donné, il faut arrêter car il y a des aberrations, des sorties d'agglomérations un peu exponentielles, des zones vides.

Eclairer des chardons avec des lampes de rue à l'heure où on parle d'économie d'énergie, etc., ce sont des aberrations auxquelles on est amené. Nous avons un schéma des structures qui a été fait rapidement. Merci de nous concerter. Sauf qu'à la fin, je vois que l'installation est en troisième position. Je crois que l'heure est grave lorsqu'on voit des choses comme cela. Les autorisations d'exploiter ne sont pas toujours respectées. La loi dit qu'il faut respecter l'autorisation d'exploiter mais personne n'est puni, il n'y a pas de moyens pour punir. Là, c'est plutôt un message à la DDT. Il est tout de même dommage qu'avec cette complexité dans le schéma des structures, on ne puisse pas le respecter. C'est très compliqué et, en plus, il n'y a pas moyen de punir celui qui ne respecte pas. Il ne sert à rien d'écrire des choses si on ne peut pas les faire appliquer. Un gros dossier, celui de notre dossier installation. Dans notre mandature, nous avons écrit une charte à l'installation départementale. Elle va se terminer en fin d'année. Nous vous la présenterons à l'assemblée générale du 17 février. Elle sera signée par nos partenaires, déclinée en conventions de partenariat, avec des choses pour tous les jeunes qui vont s'installer, soit des bons de réduction sur des services ou alors des actions concrètes des organismes sur l'installation. Je remercie également ceux qui étaient là, hier, lors de la journée installation, je pense que les jeunes ont beaucoup besoin qu'on reparle d'installation, qu'on les remette proches du métier. J'étais dernièrement à la réunion à Montmorot sur le climat, on sent bien que le grand public, les nouveaux jeunes, ne sont pas toujours en phase avec la réalité des choses. Quand il y a des jeunes qui veulent produire des insectes, je veux bien. De là à ce qu'il y en ait qui les mange, c'est autre chose ! Le fin mot, c'est vraiment de revenir à la réalité. Les élus s'éloignent mais il doit rester des personnes à qui on puisse parler. Voilà ce que je voulais dire aujourd'hui, merci.

Monsieur Dominique Chalumeaux,

Merci Régis. Hélène Pélissard veut dire un mot.

Madame Hélène Pélissard,

Merci Monsieur le Président. Vous m'avez interpellée, Monsieur Bourgeois, je vais donc répondre. L'exercice est un peu difficile parce que nous ne sommes pas dans un lieu pour faire campagne électorale et croyez bien que je ne fais pas campagne électorale. En revanche, je suis Conseillère régionale sortante, ainsi que Sylvie Vermeillet qui est présente ici et nous avons tenu, comme nous l'avons fait chaque année, à être présentes parmi vous. Je m'exprime personnellement et en ma qualité de Conseillère régionale, bien évidemment, et pas au nom de l'institution. Ce que je voulais vous dire pour vous rassurer un tout petit peu, c'est que la Région est devenue effectivement autorité de gestion des fonds européens et que les deux campagnes de fonds européens Bourgogne et Franche-Comté resteront séparées. Il n'y aura donc pas, au moment de la fusion, de difficultés dues à la fusion. Déjà, pour toute la partie FEADER, c'est tout de même une sécurité pour vous et il n'y aura pas encore une année aussi trouble que celle que nous venons de connaître à ce sujet-là. Voilà ce que je voulais vous dire. Je voulais aussi féliciter le Président pour son discours clairvoyant, son discours de courage et de volonté parce que je l'ai entendu parler des restructurations liées aux difficultés pour le personnel et j'ai trouvé que c'était un beau courage que de dire les choses de cette façon-là, de les annoncer, ce qui montre chez vous une véritable responsabilité.

Vous avez dit aussi, Président, que quatre facteurs jouaient sur l'agriculture : l'administration/réglementation, la conjoncture économique, le climat et les risques sanitaires. Sur les risques sanitaires, la Région ne peut pas grand-chose. Le climat, on ne fait pas encore la pluie et le beau temps.

En revanche, pour la conjoncture économique et l'administration/règlement, là, oui, nous aurons effectivement à voir comment nous pouvons vous aider. « Conjoncture économique », c'est en remettant à plat toute la politique d'aide à l'installation, et je crois que ce sera un gros travail, d'autant plus que les aides sont très différentes en Bourgogne et en Franche-Comté. Nous avons donc ce grand chantier devant nous, nous en sommes conscients. Sur l'administration et la réglementation, il y aura tout le travail de refonte des schémas parce que les schémas, que ce soit le SRCE, le SRADT, tous ces schémas seront à reprendre pour faire un schéma global. Voilà les deux gros dossiers dont je voulais parler, qui constitueront probablement, dès que nous serons élus, les uns ou les autres, le travail de l'assemblée régionale.

Monsieur Dominique Chalumeaux,

Merci Hélène. Il y a effectivement une nécessité absolue de simplifier les démarches, les procédures. Il y a de moins en moins de demandeurs d'aide à l'installation, déjà parce que le montant de l'aide, par rapport au montant de la reprise, est très faible puisque les montants n'ont quasiment jamais été réévalués depuis que Gilles Tonnaire ou d'autres, en leur temps, avaient obtenu ces dispositifs. Et puis, il y a une telle complexité administrative et de telles contraintes liées à cela que les jeunes préfèrent se débrouiller par eux-mêmes plutôt que de demander des aides, ce qui est très grave puisque, malgré tout, on a besoin, lorsqu'on est jeune, de moyens. Ne serait-ce que 10 000 € ou 15 000 €, c'est toujours bon à prendre, surtout par les temps qui courent. Aujourd'hui, cela correspond peut-être à plusieurs années de revenus dans la conjoncture dans laquelle nous sommes. Y a-t-il d'autres demandes de parole ?

Monsieur Jean-Louis Pavat,

Une prise de parole assez rapide. Je suis représentant d'une organisation syndicale du personnel. Nous avons été cités par le Président dans son discours. J'ai bien noté les échéances dont vous avez parlé concernant la Chambre d'agriculture du Jura pour le mois d'août 2016. Ce sont des échéances qui vont concerner des accords d'entreprise. Vous avez également cité les évolutions pour une partie du personnel en lien avec l'inter-régionalisation. Je pense qu'il faut tout de même préciser que tout cela est venu un peu progressivement, c'est-à-dire qu'il y a eu des accords nationaux de l'APCA, donc l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture, qui dataient de 2007, qui ont pu se mettre en œuvre jusqu'en 2009, qui donnaient aussi aux Chambres départementales la possibilité de se concerter entre elles. On avait, à l'époque, l'idée de la régionalisation Franche-Comté. Mais chaque département a tout de même bien fonctionné en individuel, à la fois sur ces accords, à la fois sur des nominations de directeurs, de directeurs généraux et ce sont peut-être des choses qui n'ont pas été anticipées à l'époque, qui nous amènent aujourd'hui dans la situation de réaliser des choses sur un délai très court. J'espère que l'on va y arriver mais les choses auraient tout de même pu évoluer progressivement si les échéances avaient été un peu anticipées.

Monsieur Dominique Chalumeaux,

Merci à Jean-Louis pour cette prise de parole.

Je rebondirai un peu sur ce qu'a dit Hélène, j'en appelle à une prise de responsabilité. Que chacun ait bien conscience, justement, de ces enjeux qui sont devant nous mais devant vous aussi plus précisément.

La politique de la chaise vide, actuellement, au niveau de vos organisations syndicales représentatives nationales n'est pas la bonne solution. Nous étions, encore hier, réunis en commission nationale paritaire, il n'y avait qu'une organisation syndicale. Ce n'est pas de cette manière que nous allons pouvoir avancer. Il faut absolument revenir autour de la table et se remettre à discuter sur les bases de ce qui avait été mis sur la table par les employeurs car, comme pour toutes les négociations, cela sert de base de discussion. Ce n'est pas forcément, et je le rappelle à chaque fois, le point d'arrivée. Pour être d'accord, il faut être deux, de toute façon, et on a besoin d'être deux.

Projets de motions et votes

Monsieur Dominique Chalumeaux,

J'ai été sollicité, il y a déjà plusieurs jours, par les représentants de la Confédération paysanne pour que je soumette à l'avis de l'assemblée deux motions. Je vais donc demander à Cécile de nous les présenter

Madame Cécile Muret,

Nous vous demandons de voter la motion que je vais lire concernant la crise de l'élevage.

« Considérant que la crise actuelle est une crise avant tout de la rémunération des paysans et non une crise d'endettement.

Considérant que cette crise est de nature structurelle et cyclique alors que les solutions proposées ne sont que conjoncturelles.

Considérant que la marge obtenue de leur production par les éleveurs s'amointrit sous l'effet de la dérégulation des marchés.

Considérant que la politique libérale menée au niveau européen et national mène les paysans dans le mur en les exposant de plus en plus au marché mondial.

Considérant que les mesures d'urgence prises sont soit insuffisantes soit contreproductives et donc que tout reste à faire pour la résolution durable de cette crise.

Considérant que la course aux volumes et l'éloge à une compétitivité qui se résume à produire le moins cher possible sont trop souvent privilégiés par rapport à la création de valeur ajoutée par actif.

Considérant que cette perte de richesse, induite par ce modèle agroindustriel exportateur, accélère la disparition des agriculteurs et compromet la qualité de nos produits.

Considérant que le fonctionnement des filières est aujourd'hui inopérant et engendre une répartition inéquitable des marges entre les différents maillons.

Considérant que l'avenir passe d'abord par la construction d'une réelle segmentation du marché intérieur vis-à-vis du marché mondial pour des prix durablement rémunérateurs.

Considérant que la politique export doit être raisonnée et non utilisée comme une échappatoire : réelle fuite en avant par des opérateurs économiques ne se souciant guère du devenir des producteurs et de leur revenu, ni de la vitalité des territoires ruraux qui va avec.

Nous estimons, au vu de ce constat, qu'il est temps de changer de modèle économique.

Nous nous devons d'anticiper les exigences des consommateurs et adapter notre production à la demande tant au niveau qualitatif que quantitatif. En tant que Chambre d'Agriculture, nous nous devons d'œuvrer en ce sens pour accompagner l'agriculture vers un modèle plus durable permettant aux éleveurs de dégager du revenu et de contribuer aux enjeux sociaux et environnementaux actuels.

C'est pourquoi nous exigeons :

- un dispositif de garantie de marge pour les éleveurs, encadré au niveau réglementaire ;
- une régulation des productions européennes permettant le soutien des prix payés au producteur ;
- la mise en place d'une conditionnalité sociale des aides européennes (aides PAC, aides à l'aval notamment aux abattoirs) pour harmoniser vers le haut les conditions des travailleurs dans les filières agricoles ;
- une réorientation des aides publiques axée sur l'objectif de maintien des actifs et de création d'emplois : soutiens plafonnés et ciblés sur les premiers hectares et premiers animaux, outils collectifs permettant la désintensification en capital et l'intensification de la densité en emplois des fermes ;
- une réflexion approfondie sur la reconquête du marché intérieur coordonnée et soutenue par les pouvoirs publics : relocalisation des filières, adaptation de l'offre à la demande, recherche d'autonomie protéique des élevages (R & D, expérimentation, mode d'organisation des filières, etc.) ;
- enfin, l'arrêt immédiat des négociations des accords de libre-échange est incontournable pour redresser la situation de l'agriculture française et pouvoir changer de cap politique dans l'organisation de la ferme France et Europe. Ces accords de libéralisation ne feront en effet qu'aggraver l'exposition des éleveurs à la volatilité des prix mondiaux et aux distorsions de concurrence réglementaires (environnement, bien-être animal, sanitaire, etc.).

Nous attendons, représentants des agriculteurs du département du Jura, des réponses claires du gouvernement français et des instances européennes aux points soulevés ci-dessus. »

Monsieur Dominique Chalumeaux,

Merci. Y a-t-il des réactions par rapport à cette proposition de motion ?

Monsieur Frédéric Perrot,

Je sais bien que l'heure est à l'union nationale mais là, franchement, par rapport à cela, je trouve que vous êtes tout de même "gonflés" de tout mélanger et, comme par hasard, vous vous réveillez maintenant ! Ce que je vous dis là est gentil mais c'est seulement maintenant que vous vous réveillez. Cet été, on ne vous a jamais entendus ou vus par rapport à la catastrophe économique dont l'existence était connue, et on savait que cela allait durer dans l'hiver. Il n'y a eu aucune réaction de votre part alors que vous auriez pu nous aider à certains moments pour dire que ça n'allait pas. Vous ne l'avez pas fait, vous êtes toujours dans le rapport "anti". Je ne parle pas du FAC, Dominique en a parlé tout à l'heure, mais il y a tout de même eu des cellules FAC qui ont été mises en place dans chacun des départements où vous brillez par votre absence de manière régulière et redondante.

Je veux bien entendre des leçons d'humanisme, de grand cœur, etc, mais à partir du moment où vous n'êtes déjà pas présents localement et d'une manière structurée, d'une manière continue depuis un certain temps, je ne vois pas comment vous pouvez légitimement être bons porte-parole.

Ce que vous dites-là, pour certaines phrases, c'est possible. On peut être d'accord sur certains aspects mais, globalement, vous mélangez tout. Les marchés sont beaucoup plus complexes que ce que vous êtes en train de dire. Les marchés s'appréhendent différemment en fonction de chaque production. Le marché des céréales n'est pas le même en blé, en maïs, en protéagineux ou oléagineux, ou encore en viande bovine. Quand vous dites qu'il faut aller vers plus de qualité, c'est une offense et une atteinte à ce que nous faisons tous, aujourd'hui, en tant qu'agriculteurs, en sachant qu'on fait tous de la qualité en terme bactériologie, de la qualité à tous les niveaux pour être présents sur les marchés. La première durabilité, pour moi, c'est la vitalité économique. On peut toujours dire qu'on s'est trompé d'objectif mais on est dans un monde tel qu'il est aujourd'hui, on sait très bien que ce monde-là est complexe, on l'a dit plusieurs fois, que tout ne va pas changer d'un coup de baguette magique. Je pense qu'il est trop facile de prendre pratiquement en otage en disant des choses comme vous le faites en ce moment, en sachant que vous ne travaillez jamais sur tous les sujets que j'ai abordés avant. Moi, cela me peine complètement lorsque je vois que vous êtes toujours dans une posture idéologique alors qu'en fait, les agriculteurs n'attendent pas cela du tout. Pour cela, je voterai contre et j'appellerai à voter contre votre motion.

(Applaudissements)

Madame Cécile Muret,

Il ne me semble pas que parler de quota soit de l'idéologie. On traite de cela au CIGC tous les jours.

Monsieur Dominique Chalumeaux,

Il est vrai que vous revenez sur un certain nombre d'orientations, de politiques européennes, mondiales, qui nous échappent totalement. C'est même, effectivement, sur certains points, redemander une énième fois. On était d'accord pour dire qu'il fallait conserver des dispositifs de régulation de marchés, des dispositifs qui permettent une plus grande harmonisation des conditions de production en Europe, on le dit et on le redit sans arrêt, pour se battre contre des distorsions de concurrence qui sont, aujourd'hui, aussi bien au sein des exploitations agricoles de l'Europe que des filières. Vous m'avez déjà entendu le dire et je le redis, cela fait plus de 50 ans que nous sommes dans une politique agricole commune et on n'a pas le premier embryon d'une politique sociale européenne, et il n'y a pas moyen de se mettre d'accord entre les Etats. Si la France a perdu toute sa compétitivité, c'est en grande partie pour cela. Les frontières sont poreuses, pas seulement pour ce que l'on sait, et il y a longtemps qu'on le dénonce également : énormément d'échanges intra-communautaires se font, des produits qui n'ont pas les mêmes conditions de production chez nous inondent nos marchés, ne serait-ce que sur l'utilisation d'un certain nombre de molécules où tous les pays d'Europe ne sont pas encore au même niveau de réglementation. En France, nous avons eu la fâcheuse tendance, ces dernières années, de toujours vouloir être en avance, à vouloir laver plus blanc que blanc par rapport à ce que nous demandait l'Europe. On le voit bien, par exemple, sur la potabilité de l'eau où, alors que la norme est à 50, il faut que nous soyons à 20, pour les nitrates, par exemple.

Il n'y a qu'une partie sur laquelle nous pourrions éventuellement être d'accords, c'est la dernière partie de votre intervention puisque nous avons déjà pris une motion en ce sens, que nous avons réitérée hier en Session de l'Assemblée Permanente concernant l'arrêt des négociations du libre-échange entre les USA et la France, puisque ne serait-ce que sur ces aspects de normes, nous sommes très éloignés en Europe, en France surtout, des conditions de production outre Atlantique. Y a-t-il d'autres interventions ? Régis Bourgeois.

Monsieur Régis Bourgeois,

Je vais reprendre une phrase : "un dispositif de garantie de marge pour les éleveurs, encadré au niveau réglementaire, une régulation des productions européennes permettant le soutien des prix payés au producteur". Là, on refait un peu le monde et je ne suis pas convaincu qu'on y arrive un jour de Session de Chambre. Je veux dire par là qu'il y a un sacré boulot ! Je rejoins Frédéric, il y a du travail de fait, on était autour de la table, on a ramé, ça a pris des journées départementales avec des choses qui existent, il y a la loi qui nous impose de travailler en région, on va donc "ramer" en région, au FAC, à droite, à gauche, on a donc "ramé" tout l'été. On arrive sur une saison de réunions d'hiver où il y a plein de réunions, il y a plein d'enjeux, on essaie d'être partout et, du coup, c'est vrai qu'on ne vous a pas beaucoup vus. Je ne suis pas contre tout ce que vous dites vu que je suis assez ouvert sur tout. Après, quand on a fait notre charte à l'installation, on a invité vraiment tout le monde et je crois que les JA, c'est tout le monde, c'est toutes les agricultures. On ne peut donc pas tout mélanger, confondre agrandissement et croissance, des choses comme cela. Sur un point comme l'OGM, on ne peut pas dire si c'est bien ou mal, on n'a jamais laissé la France savoir si c'était bien ou mal. Du coup, on le subit. Ceux qui ont le droit l'achètent et la France n'en tire pas du tout les bénéfices, elle n'en tire que les contraintes, cela ne va donc pas.

Monsieur Dominique Chalumeaux,

Une ultime réponse et je mettrai aux voix.

Madame Cécile Muret,

Je te rejoins. Finalement, on demande juste un positionnement politique de la Chambre d'agriculture du Jura vis-à-vis de ce qui se passe. Pour répondre par rapport à ce que vous pourriez imaginer comme étant de la prétention, ce n'est pas vrai. Pour moi, les premières victimes de la problématique des pesticides, c'est vous, c'est nous parce que nous sommes les usagers, les utilisateurs. Vous le savez, dans l'entourage du Jura, il y a quelques paysans qui en sont victimes. Quelle est la problématique pesticides ? Pourquoi est-on obligé, aujourd'hui, dans l'agriculture, d'être dans cette dépendance ? Pour répondre à des marchés qui nous imposent des prix de plus en plus bas, on court et on recherche la productivité. Il faut se poser la question de la dépendance par rapport à l'agro-industrie, de la même façon que, demain, on va breveter des morceaux de génomes sur des plantes que chaque paysan utilise et que vous n'aurez plus le droit de réutiliser en semence fermière. C'est la même chose, on est dans ces questions-là. Ceci dit, a priori, nous sommes d'accord sur un certain nombre de points.

Monsieur Dominique Chalumeaux,

Je suis d'accord mais le pesticide, c'était pour lutter contre la peste. Qu'est-ce qui est le plus dangereux, la peste ou le pesticide ?

Aujourd'hui, si on a besoin de produits pour la santé des plantes c'est parce que les plantes sont malades. On lutte contre la FCO, ce n'est pas le traitement de la FCO qui est apparu en premier, c'est bien la FCO. Après, on essaie de trouver des moyens pour lutter contre ces maladies. Dans tous les discours que j'entends, et parmi tous ceux qui refusent ce modèle, je n'en ai pas encore rencontré qui, quand leur médecin leur dit qu'il faut qu'ils passent au scanner, refusent en disant qu'ils ne veulent pas se soigner. C'est exactement pareil. On est dans des produits d'utilisation de santé des plantes, de santé des animaux. Tout cela est très encadré, les agriculteurs respectent les normes, etc. Après, nous ne sommes pas compétents pour juger de ce qu'il faudrait faire ou ne pas faire. On a un autre fléau qui revient régulièrement et contre lequel on n'a plus aucun moyen de lutte, c'est le campagnol terrestre, qui nous occasionne des pertes annuelles considérables. Gilles et Jean-Claude Pagniez avant lui se sont usés sur ce dossier et, on en est toujours à la case départ. Gérard Bailly pourrait le dire, on a investi des centaines de milliers d'euros dans la recherche, on en est toujours au même point, on a toujours autant de campagnols. On ne les traite plus mais ils sont toujours là, c'est une vraie calamité. Cela dit on ne va pas y passer la matinée.

Monsieur Jacques Chalumeau,

Il y a un terme que je n'admets pas qui est celui de « pesticide ». Cela ne veut rien dire. J'étais un agriculteur productiviste, on peut le dire. Si on a toujours utilisé des insecticides, des désherbants et des fongicides, c'est pour répondre à une maladie ou à un traitement d'insecte. Comme pour les médicaments, on choisit soit de se soigner correctement ou on choisit de mourir, c'est tout. Je ne critique pas ceux qui font du bio, ils ont un courage terrible et il y a des gens qui progressent énormément, je le reconnais. Mais franchement, quand on se balade dans les champs et, en tant que retraité, cela m'arrive, et bien, encore cette année, sans désherbant dans les maïs, avec la sécheresse par-dessus, il n'y a pas eu beaucoup de quintaux !

Monsieur Dominique Chalumeaux,

Merci. Je vais mettre aux voix cette proposition de motion qui a été présentée par la Confédération paysanne. Y a-t-il des avis contraires ? Y a-t-il des abstentions ? 5 abstentions. Qui est pour ? Deux pour. Cette motion est donc rejetée.

VOTE : 2 pour et 5 abstentions

La motion concernant la crise de l'élevage est rejetée

Monsieur Dominique Chalumeaux,

Je donne la parole à la Confédération paysanne pour la deuxième motion qui porte sur les surfaces proratisées.

Madame Elise Grossiord,

Avant de présenter la motion, je vais revenir sur le courrier qu'on vous avait envoyé par rapport aux zones proratisées. Pour faire court, on a envoyé un courrier à la Chambre d'agriculture non pas pour demander un accompagnement pendant les visites, ce qui relève effectivement des syndicats. Là-dessus, nous sommes d'accord.

Le but de la lettre était de demander une information aux paysans sur le fait qu'il va y avoir des visites sur les proratas et surtout pour que chacun puisse changer son prorata s'il estime qu'il n'est pas juste avant de recevoir sa notification de visite. D'ailleurs, c'est ce que demande le Ministre aux Chambres dans la lettre qu'il a envoyé à l'APCA. Juste quelques phrases du courrier : *"Vous pourriez notamment planifier des réunions collectives d'échanges au cours desquelles les DDTM pourront apporter toutes les informations techniques utiles. Ces réunions pourraient utilement être organisées au plus près du terrain et s'appuyer sur des exemples concrets afin que les agriculteurs concernés comprennent bien le mécanisme du prorata. Vous pourrez aussi adresser des courriers aux agriculteurs particulièrement concernés."* Le but du courrier était donc uniquement celui-là et je ne pense pas que ce soit une dépense phénoménale d'organiser une réunion publique pour que les paysans soient au courant.

Monsieur Dominique Chalumeaux,

Je réponds rapidement sur cette partie. Les réunions publiques dont vous parlez ont été organisées au printemps, à l'époque où on remplissait des dossiers PAC.

Madame Elise Grossiord,

Je suis d'accord mais tout a changé depuis le printemps.

Monsieur Dominique Chalumeaux,

Non, les surfaces proratisées n'ont pas changé.

Madame Elise Grossiord,

Non, les surfaces proratisées n'ont pas changé. Là-dessus, nous sommes d'accord. Ce n'est pas moi qui le demande. Le Ministre l'a demandé le 30 octobre et nous ne sommes plus au printemps. Au printemps, les visites rapides étaient des visites pédagogiques et il n'y avait pas de sanction.

Monsieur François Lavrut,

Je vais répondre. Il peut y avoir des erreurs sur des gens qui ont mal fait leur déclaration mais on ne peut pas dire qu'il n'y ait pas eu d'information. J'étais à celle de Dole, les proratas de 10, 30 ou 50% ont été expliqués. Certains n'ont peut-être pas compris comment il fallait remplir le dossier mais je ne peux pas entendre que nous n'avons pas fait notre travail.

Madame Elise Grossiord,

Je ne dis pas que vous n'avez pas fait votre travail. Ce que je dis, c'est qu'il y a des personnes qui ne peuvent pas être sûres à 100% de ce qu'elles ont rempli.

Monsieur François Lavrut,

Même moi ! J'ai rempli et on verra bien les retours.

Madame Elise Grossiord,

C'est bien ce que je dis. Les personnes ne sont donc pas forcément au courant qu'elles peuvent changer leur prorata avant la notification.

Monsieur François Lavrut,

Il me semble qu'on a rempli notre dossier en notre âme et conscience, en signant au bas qu'on l'avait le mieux rempli possible.

S'il y a un problème, il me semble que la DTT va nous notifier qu'il y a un problème à un moment donné et on verra comment on va faire. On ne va pas reprendre des dossiers où on n'a même pas l'information de la DTT indiquant qu'il y a un problème ou pas.

Madame Elise Grossiord,

Je ne dis pas qu'il faut reprendre les dossiers. Il faut juste informer les gens qu'ils ont le droit de changer leur prorata. Tous les paysans n'ont pas rempli leur déclaration avec la Chambre.

Monsieur Dominique Chalumeaux,

L'information est passée dans la presse agricole départementale, la DTT a largement communiqué là-dessus. Ce que je sais de ce qui s'est passé dans les autres régions, c'est que tout le monde n'a pas forcément suivi le conseil qu'on leur a apporté au printemps et ils ont peut-être pris un certain risque pour faire passer telle ou telle parcelle dans un prorata à 10 alors qu'il aurait dû être à 30, par exemple. Si le cas se présente, il sera toujours possible, pour l'agriculteur, d'anticiper sur le contrôle à partir du moment où il a conscience qu'il a pris un risque. Mais le problème est beaucoup plus chez ceux qui sont certains d'avoir raison, d'avoir fait la bonne déclaration mais qui, aujourd'hui, sortent en irrégularité au niveau de l'instruction de leur dossier. Pourquoi ? Parce qu'on se base sur des photographies aériennes et que sur le couvert végétal, et les forestiers ne me démentiront pas, y compris sous des couverts forestiers, il peut y avoir de la ressource dite herbacée ou qui peut nourrir les animaux puisque c'est la base. Pour les départements qui sont très fortement concernés, par exemple la Lozère, c'est la bagatelle de 4 000 dossiers qui sont à vérifier. Nous, ce sera de l'ordre de 200 ou 300, d'après ce que nous dit l'administration départementale. Après, il faudra voir la réponse que je vous ai formulée. Nous allons prioritairement accompagner les agriculteurs pour qui nous avons rendu une prestation payante. Ils ont payé pour avoir un service donc, la moindre des choses, c'est que, le moment venu, s'il faut les accompagner, on le fera ; mais on ne peut pas promettre d'accompagner tout le monde gratuitement, comme votre courrier le demandait au départ. Pouvez-vous en venir à la motion, s'il vous plaît ?

Madame Elise Grossiord,

Oui, tout à fait. Voici la motion sur les surfaces proratisées :

« Considérant la nouveauté des déclarations de prorata pour l'admissibilité des surfaces dites « peu productives » lors de la campagne PAC 2015 ;

Considérant la complexité pour les paysans en zone difficile des déclarations PAC sur base de photographies aériennes ;

Considérant qu'il avait été annoncé par le Ministère un temps d'échange fin septembre sans conséquences financières (réunion ministère 21 mai 2015) qui n'a pas eu lieu ;

Considérant l'annonce du Ministre de l'agriculture le 30 avril 2015 lors du Congrès de la Fédération nationale ovine affirmant que ces contrôles seraient "pédagogiques" (Cf Agrafil 4 mai 2015) ;

Considérant que les parcelles dont le prorata est sur-évalué seront pénalisées alors que celles dont le prorata est sous-évalué ne feront l'objet d'aucun rattrapage ;

Considérant la subjectivité des déclarations et des vérifications visuelles par des contrôleurs ne connaissant pas le terrain ;

Considérant que l'état des parcelles au moment de la déclaration (printemps) est différent de celui au moment du contrôle (annoncé du 15 novembre 2015 au 15 janvier 2016) ;

Considérant qu'un accompagnement des paysans effectué en amont des contrôles aurait permis de sécuriser les déclarations des paysans et l'Etat Français vis-à-vis de la commission européenne ;

Considérant l'impact des prorata sur la diminution des surfaces primées notamment pour les plus petites fermes ;

Constatant que les difficultés déclaratives n'étaient pas du fait des paysans compte tenu de la complexité de la déclaration d'assolement 2015 ainsi que de l'absence d'informations réglementaires ;

Constatant que le retrait d'un grand nombre d'hectares des déclarations PAC en 2015 du fait de la crainte de mauvaises déclarations ;

Constatant que bilan des contrôles « visites rapides test » montrant d'énormes carences mettant en doute la fiabilité des résultats du contrôle :

- grande hétérogénéité de situation avec au total de nombreuses fermes pénalisées,
- visites prenant beaucoup de temps,
- visites à charge dans la plupart des situations,
- différence de jugement entre les personnes d'une même délégation liée à la subjectivité des personnes.

C'est pourquoi, nous demandons que :

- Les contrôles de prorata, autrement appelés visites rapides, permettent aux paysan-ne-s de se mettre en conformité avec les nouvelles règles d'admissibilité des surfaces afin de sécuriser les déclarations PAC de 2015 à 2020.

- Ces contrôles ne fassent l'objet d'aucune pénalité financière pour la campagne PAC 2015. »

Monsieur Dominique Chalumeaux,

Il y aurait beaucoup à dire sur les "considérants" mais on ne va pas rouvrir le débat. Y a-t-il encore des questions par rapport à cela ? Pour ceux qui n'auraient éventuellement pas tout compris, je vous avoue que c'est un point de "détail" de l'application de la PAC qui nous a considérablement pourri la vie depuis l'hiver dernier. Cela fait un an que nous sommes, au niveau national, sur ces questions-là. C'est une nouvelle exigence de l'Union européenne puisque la France avait déclaré une surface admissible aux aides qui était importante, ce qui a nous a valu un apurement de plus d'un milliard d'euros, je crois. Il a donc fallu imaginer, derrière cela, un dispositif qui soit à la fois suffisamment simple pour les agriculteurs et suffisant au niveau de l'Union européenne. On en est arrivé à cette possibilité de proratiser les surfaces. Je vous rappelle tout de même, pour la petite histoire, que, dans le détail de cette PAC, si vous avez, par exemple, un abreuvoir fixe, un abreuvoir en béton qui fait 2 m², vous devez le déduire de votre surface admissible. Si ce bac est mobile, vous ne le déduisez pas. Je vous en passe et des meilleures ! Dès que vous avez un rocher de 1 m², il faut le déduire. Nous en sommes là aujourd'hui et c'est vrai que la première année de déclaration est importante puisqu'elle risque de conditionner non seulement les 6 années de la PAC mais sans doute plus tard. Rappelez-vous tout de même combien de temps nous sommes restés sur l'historique 1992 : cela a duré au moins une quinzaine d'années ! Je ne suis pas résolument contre ce que vous demandez, à savoir qu'il n'y ait pas de pénalités, grosso modo, suite à ces contrôles et qu'on retrouve un caractère plutôt pédagogique que le côté sanction, répressif. Frédéric, tu veux ajouter un mot ?

Monsieur Frédéric Perrot,

Oui, je veux dire un mot parce que je trouve que c'est trop facile pour vous de venir avec des motions bien gentilles et, en fait, on ne vous voit jamais. Je répète ce que je vous ai dit : il y a eu des réunions PAC avec 200 agriculteurs dans certaines salles. Les gens de la DTT ne peuvent rien dire mais ce n'était tout de même pas facile d'animer de telles réunions parce qu'on ne savait pas tout. Vous êtes toujours en train de ramener des tas de choses ! J'ai envie de vous tendre la main de temps en temps, venez donc avec nous défendre les dossiers tout au long de l'année et vous verrez que c'est bien plus compliqué que de déposer une motion en Session de Chambre pour nous montrer que vous existez. Je vais être gentil avec vous par rapport à cela mais, franchement, comme vient de le dire Dominique, cela fait au moins deux mois qu'on essaie de travailler avec la DTT par rapport à cela. On ne vous a donc pas attendus pour prendre conscience que les pré-bois et compagnie, c'est tout de même conflictuel et problématique. Je suis navré et vraiment déçu de votre comportement par rapport à cela parce que vous êtes des paysans comme nous et que vous attendez toujours d'être ici pour montrer que vous existez. Mais avant, vous étiez où ? Vous étiez où, pendant les réunions PAC de ce printemps, lorsqu'il fallait dénoncer tout cela auprès des Politiques ? Je suis un homme au grand cœur mais, à un moment donné, alors qu'on se batte tous les jours sur des tas de productions, des éléments techniques comme ceux-là, on les a analysés depuis belle lurette ! Tout à l'heure, Dominique a dit qu'on avait pris la décision en Bureau de Chambre de repousser un peu les délais de date au mois de mai. Il y a des salariés, ici, qui ont travaillé des samedis, des week-ends parce que c'étaient les week-ends du mois de mai. Donc, à un moment donné, regardez un peu ce que les gens font et travaillez aussi. C'est aussi un message de sympathie que je veux vous envoyer pour vous dire d'arrêter de toujours être la mouche du coche par rapport à des choses qui ne vous plairaient pas, pour une fois, alors qu'on ne vous a jamais entendus auparavant. Je voterai donc contre pour ce principe-là.

Monsieur Dominique Chalumeaux,

Pour nous, c'est pareil. Je mets donc aux voix. Pour la motion portant sur les surfaces proratisées, qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

VOTE : 2 pour et 8 abstentions

La motion concernant les surfaces proratisées est rejetée

Point d'étape et perspectives de régionalisation des Chambres d'agriculture

Monsieur Dominique Chalumeaux,

Maintenant, si j'ai bien suivi le programme, on doit terminer par la partie portant sur la présentation des évolutions régionales. C'est Alain Maire-Amiot qui va nous présenter le dispositif. En l'absence de notre Directeur, c'est Alain qui a participé à ce qu'on appelle le directoire Bourgogne Franche-Comté, composé des Présidents et Directeurs des différents départements qui travaillent à ce projet de régionalisation. Alain, tu as la parole.

Monsieur Alain Maire-Amiot,

Point d'étape régionalisation

Les propositions présentées au bureau commun des CRA BFC du 16 novembre sont issues du travail effectué depuis le printemps 2015, avec des étapes :

- Convention d'Arc-et-Senans du 18 septembre
- 3 bureaux communs des CRA de BFC
- 3 directoires présidents-directeurs du 19 octobre
- Plusieurs rencontres des présidents
- 4 comités des directeurs
- Des comités d'orientation conjoints
- Groupes de travail techniques
- Réunions nationales
- Autres échanges informels

Session Chambre d'agriculture du Jura
27-11-2015

27

Merci Président. Bonjour à tous. Il s'agit d'un point d'étape puisque ce regroupement des Chambres d'agriculture va avoir un impact plus large et d'autres phases arriveront par la suite. Par contre, une phase importante aura lieu prochainement, le 18 décembre, c'est la création de la nouvelle Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté. C'est donc tout de même très important. On vous tient assez régulièrement au courant de l'ensemble de ces travaux, ainsi qu'à l'occasion des Bureaux de la Chambre départementale.

Session d'installation de la CRA BFC



Elle est prévue le 18 décembre matin à Dijon, au palais des congrès

La session doit être convoquée conjointement par les deux présidents de CRA

Elle ne dispose d'aucun autre pouvoir qu'élire le président et les membres du bureau

Elle doit donc :

- élire le président
- fixer le nombre de membres du bureau (20 maxi)
- délibérer sur le recours ou non à un scrutin de liste
- élire les membres du bureau

Toutes les autres décisions : élection de membres associés, délégations diverses et participations des élus aux comités d'orientation, indemnités des élus, désignation de l'agent comptable choisi par le président ... sont à reporter à une session suivante, à tenir avant fin février et qui devra également adopter le compte financier et le budget initial consolidé.

Il est possible de procéder à toute présentation et information, mais sans décision

Session Chambre d'Agriculture du Jura
27-11-2015

28

Il faut aussi noter qu'il y a un investissement très important d'une part des professionnels qui vous représentent à la Chambre régionale, mais aussi des collaborateurs, que ce soit les Chefs de services ou les Collaborateurs qui travaillent déjà à cette phase de regroupement. C'est un virage très important au niveau de la Chambre régionale. Cela va aussi avoir un impact au niveau des Chambres d'agriculture, cela a déjà été dit, notamment pour tout ce qui est des fonctions supports. En ce qui concerne les différents travaux, ce point d'étape est une proposition qui a été faite d'un état de la situation avec le Bureau du 16 novembre. Il y aura la Session de la Chambre régionale le 30, donc lundi prochain, mais c'est bien sûr dû au travail d'un certain nombre d'instances. La première discussion qu'il y a eue sur ce regroupement, c'est la convention d'Arc-et-Senans, le 18 septembre. C'est aussi un travail des professionnels à travers les Bureaux communs qui sont organisés. Il y a eu des rencontres des Présidents ainsi que des comités d'orientation. Vous savez qu'il y a des comités d'orientation au niveau de la Chambre régionale. Là, il y a eu des comités d'orientation de Bourgogne et de Franche-Comté pour commencer à se connaître, essayer d'échanger un peu sur le travail que font ces comités d'orientation, mais aussi des groupes de travail pour les professionnels ainsi que des réunions nationales où ces choses ont été discutées, nous y reviendrons, notamment sur l'aspect réglementaire. C'est aussi un travail des Directeurs, des Chefs des services ainsi que des Collaborateurs à différents niveaux, notamment dans les groupes de travail techniques qui vont élaborer ce nouveau schéma. La première l'étape importante sera l'étape fondatrice de cette nouvelle Chambre régionale qui aura lieu le 18 décembre matin, à Dijon, au Palais des Congrès. C'est une Session qui est très limitée au niveau de son objet et elle ne pourra faire que cette partie-là, c'est d'élire le président et les membres du Bureau. Ce sera très succinct au niveau de l'objet.

Toutes les autres décisions interviendront à la Session de février, notamment tout ce qui est élection des membres associés, les différentes délégations, les participations aux comités d'orientation, on va le voir dans le détail sur ces prochains conseils d'administration, indemnités, nomination de l'agent comptable, par exemple, et puis une chose importante qui est qu'il y aura adoption du compte financier, j'y reviendrai également.

Session d'installation du 18 décembre



- **Composition du bureau CRA BFC** : 20 membres, dont 2 élus par CA départementale et 3 pour la CIA 25-90, soit 15 membres, et 5 autres à préciser, dont un représentant des salariés. Dans la continuité des bureaux actuels, proposer des invités permanents en complément, dont un second représentant des salariés
- A l'issue des élections, **présentation-débat sur les missions et l'organisation** de la future Chambre régionale d'agriculture, après avoir décrit le cadre de l'agriculture, de la forêt et leurs filières en Bourgogne Franche-Comté.

Session Chambre d'agriculture du Jura
27-11-2015

29

Cette Session du 18 décembre, à laquelle tous les Membres sont invités, consiste à élire le Président, fixer un nombre de Membres de Bureau avec un maximum de 20 dans cette nouvelle Chambre régionale, délibérer sur le recours ou non d'un scrutin de liste et puis bien sûr élire les membres. Une chose importante pour cette Session du 18, c'est la création du Bureau de cette nouvelle Chambre régionale Bourgogne Franche-Comté. La proposition a été faite de mettre un nombre de 20 Membres avec deux élus par Chambre départementale, trois pour la Chambre interdépartementale 25-90, ce qui nous fait 15 membres. Pour la Chambre d'agriculture du Jura, c'est deux membres. Il y aura 5 autres membres à préciser qui sont hors représentants des salariés, c'est ce qui a été souhaité dans la continuité des Bureaux actuels. À l'issue de cette élection, il y aura tout de même un débat, notamment sur les missions puisqu'il y a déjà eu tout un travail de fait sur les missions et l'organisation de cette future Chambre d'agriculture. Sur les différents chantiers, je vais rentrer tout de suite dans le détail pour aller plus rapidement. C'est d'abord un chantier qui prend en compte l'aspect réglementaire de la mise en place de cette nouvelle Chambre d'agriculture, puisqu'il y a un projet d'ordonnance et des décrets qui sont soit déjà votés, soit en cours. Cet aspect réglementaire prend en compte le projet des Chambres d'agriculture qui doit être décidé en Conseil des Ministres et un second décret qui fixera surtout les conditions du réseau des Chambres d'agriculture.

Les chantiers : regroupement des CRA et évolution du réseau



- Projet d'ordonnance et de décret
- Le schéma-cible de la CRA BFC
- Projet stratégique
- Les groupes projets
- Ressources humaines, négociations sociales
- Evolution des formes de mutualisation : services communs, pôles régionaux, mises à disposition
- Finances
- Promotion collective des produits régionaux
- Seconde lettre d'information (4 pages)

Session Chambre d'agriculture du Jura
27-11-2015

30

Ce premier projet d'ordonnance et de décret concerne le regroupement des Chambres régionales d'agriculture et notamment les conditions d'organisation du réseau des Chambres d'agriculture. C'est là où les Chambres départementales vont être concernées ainsi que le réseau national. Une petite analyse rapide sur ces projets de textes de loi : le premier est le décret relatif aux Chambres régionales, il fixe le nombre de Membres de Bureau, la partie budgétaire, budget initial des Chambres de la nouvelle structure Chambre régionale d'agriculture. Ce sera l'addition des deux budgets initiaux de Bourgogne et de Franche-Comté. Ces budgets initiaux vont être votés dans les Sessions de Chambres régionales actuelles. Pour la Chambre de Franche-Comté, ce sera le 30 novembre prochain. Et puis, en février, il va falloir regrouper ces deux budgets. Il y aura nomination du Directeur et de l'Agent comptable par le Président de la Chambre régionale, c'est dans le décret. Une modification au niveau des délibérations est valable si 50% des membres sont présents ou représentés. La nouveauté, c'est la notion de représentation par rapport à l'actuel. Ensuite, des décrets vont porter sur l'organisation du réseau, ce qui va nous impacter assez fortement. Le Président en a parlé dans son discours d'actualité. La nouvelle Chambre régionale assurera la comptabilité, la paye, l'administration des ressources humaines, l'appui juridique et le conseil sur les achats, la gestion des systèmes d'information. Elle met en place aussi le schéma directeur du patrimoine immobilier et assure la mise en œuvre du contrôle interne de gestion de toutes les Chambres de la région. L'incidence, c'est le rattachement de toutes les fonctions support des Chambres départementales à la Chambre régionale. Une autre nouveauté aussi au niveau national : l'APCA peut délibérer sur la passation de marchés ou d'accords-cadres sur des achats de fournitures et sur des prestations de services. C'était déjà en fonctionnement sur certains niveaux, il y avait par exemple des passations de marchés sur l'achat de voitures, par exemple.

Là, ce sera généralisé et rendu obligatoire. Cela peut être des prestations de services, notamment sur des prestataires informatiques qui vont se négocier au niveau national, ce qui permettra d'avoir des services.
Voilà la référence aux textes pour ce qui est le plus important.

Les chantiers : regroupement des CRA et évolution du réseau



➤ Projet d'ordonnance et de décrets

- Le cadre réglementaire du projet des CRA sera fixé par une ordonnance et un décret, relatifs au regroupement des Chambres régionales au 1^{er} janvier 2016

Les projets de textes sont disponibles, et servent actuellement de base aux travaux. L'examen de l'ordonnance est en cours au Conseil d'État, et devrait passer en Conseil des Ministres le 25 novembre. La signature puis la parution des deux textes devraient intervenir dans les jours suivants

- Un second décret fixera les conditions d'organisation du réseau des CA à l'échelle régionale

Un projet en date du 3 novembre est disponible

Session Chambre d'agriculture du Jura
27-11-2015

31

Les projets de textes de loi : analyse succincte



Décret relatif aux CRA : modalités de regroupement des élus actuels, fixation du nombre de membres du Bureau (20 maxi), BI CRA BFC = addition des BIB et FC, nomination Directeur et Agent comptable par Président CRABFC, délibérations valable si 50% membres présents ou représentés

Décret sur l'organisation du réseau : application au 01-01-2017 mais dérogation possible de 12 mois si demande au Préfet de région avant le 30 06 2016

La CRA assure la comptabilité, la paie, l'administration des RH, l'appui juridique et des conseils sur les achats, la gestion des systèmes d'informations, met en place un schéma directeur du patrimoine immobilier et assure la mise en œuvre du contrôle interne de gestion de toutes les CA de la région

L'APCA peut délibérer sur la passation de marchés ou accords cadres pour les achats de fournitures ou de prestations de services pour le compte de toutes les CA qui dès lors y sont engagées de suite ou à la fin de leur marchés en cours. Elle est chargée de réaliser un inventaire du patrimoine immobilier des CA et de son actualisation, et définit une stratégie pluriannuelle de gestion (réduction des coûts), et peut être amenée à réaliser un audit dans les CA en difficulté

Session Chambre d'agriculture du Jura
27-11-2015

32

Les chantiers : regroupement des CRA et évolution du réseau



➤ Le schéma-cible de la CRA BFC

Le schéma cible d'organisation de la nouvelle CRA, adopté par le Bureau commun des CRA le 28 août, définit de façon cohérente :

- l'organisation politique : assemblée, Bureau, Président, comités d'orientation
- l'organisation des services
- l'organisation budgétaire

C'est à partir de ce cadre que se déclinent les différents chantiers, notamment :

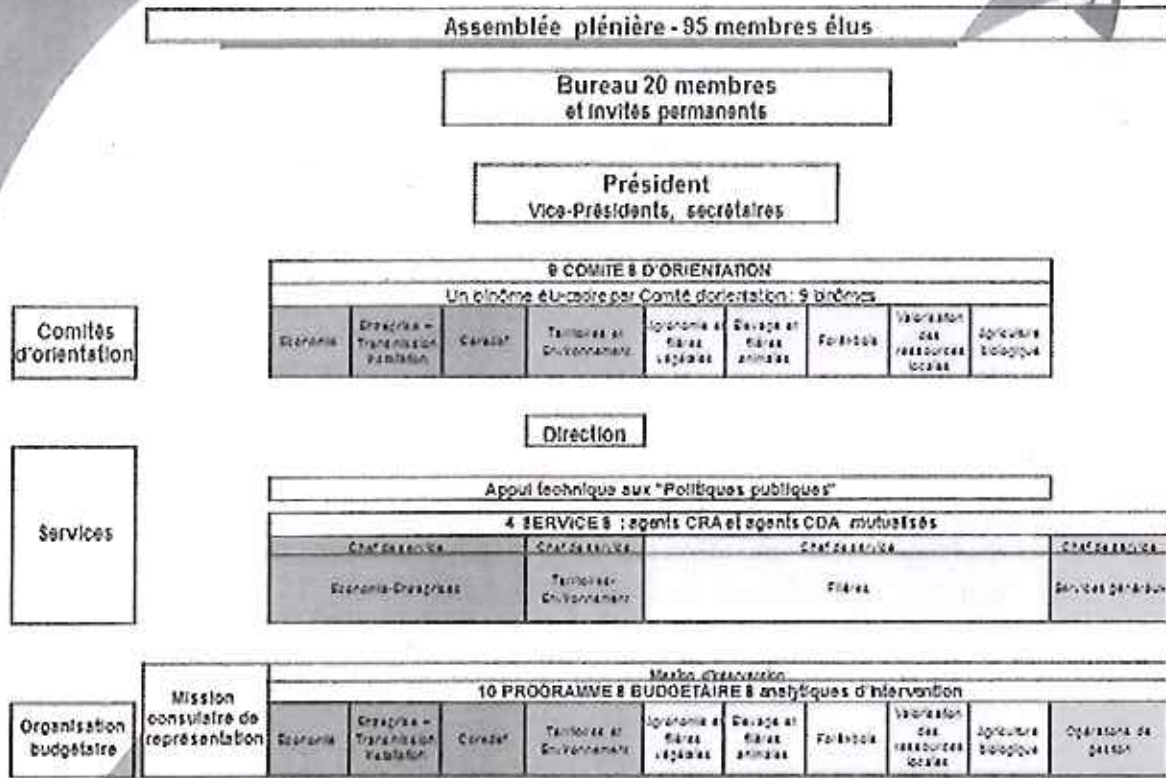
- la gouvernance : comment sera pilotée la nouvelle CRA BFC
- les ressources humaines
- les finances : préparation des budgets 2016, comptes financiers...
- transfert des biens, droits et obligations
- aspects administratifs...

Session Chambre d'agriculture du Jura
27-11-2015

33

Les différents chantiers qui ont été engagés : un chantier très important sur l'organisation, notamment un schéma cible a été défini, validé au Bureau des deux Chambres régionales d'agriculture de Bourgogne et de Franche-Comté le 28 août. Il porte sur l'organisation politique, notamment le fonctionnement des assemblées. Il faut savoir que l'assemblée est le regroupement des deux assemblées de Bourgogne et de Franche-Comté. Il n'y a pas de modification, il faudra attendre les prochaines élections pour modifier les membres de ces assemblées. Par contre, il y a une modification notable pour le Bureau puisqu'on passe à 24 membres, ce qui était au cumulé sur les deux Chambres de Bourgogne Franche-Comté. Là, la proposition est faite à 20 avec de nouvelles élections. Il y a bien sûr le Président et des comités d'orientation, certains sont obligatoires. Je vais vous présenter ce qui a été proposé.

A été aussi définie l'organisation des services, bien sûr, derrière l'organisation politique, l'organisation par comité d'orientation. Il faut effectivement mettre en place l'ensemble des décisions politiques avec une organisation des services, que je vais vous présenter également et, derrière, bien sûr, une organisation budgétaire. Par rapport à cela, différents chantiers ont été mis en place. Il y a eu un gros chantier sur la gouvernance, donc comment piloter cette nouvelle organisation, donc le côté plus politique. Une autre partie sur les ressources humaines, un autre chantier sur les finances : préparation des budgets qui vont intervenir en 2016. Une partie qui va aussi avoir une incidence, c'est le transfert des biens puisque chaque Chambre régionale de Bourgogne et de Franche-Comté a effectivement des biens, une organisation et des obligations par rapport à des conventions, etc. Il faut donc faire ce transfert sur la nouvelle structure, ce qui n'est pas simple, il y a donc un travail important là-dessus et un certain nombre d'aspects administratifs.



Je vous présente rapidement l'organisation de cette nouvelle Chambre d'agriculture. L'assemblée plénière représente tout de même 95 Membres, avec un Bureau de 20 Membres plus des invités permanents, Présidents, des Vice-Présidents et des Secrétaires. Avec une organisation d'abord par comité d'orientation, ce qui a été un choix fort de cette nouvelle organisation. C'était déjà une organisation que l'on connaissait assez bien en Franche-Comté avec cette instance de comités d'orientation, donc des comités par thématique qui font appel aux Membres des Chambres régionales d'agriculture mais, en plus, ce sont des comités d'orientation ouverts par rapport aux thématiques. Je vais vous les préciser. Vous avez dans les documents un support de quatre pages de communication où vous avez le détail, vous pourrez donc le retrouver. Je vais tout de même vous le présenter parce que c'est assez important. Il a fallu un peu de temps pour choisir ces différents secteurs d'activités. Vous avez la partie économie, donc un comité d'orientation lié à l'économie, un deuxième sur les entreprises, plus particulièrement transmission et installation, un troisième qui est le COREDEF, qui est connu puisque c'était un des comités d'orientation rendu obligatoire par les textes dans nos Chambres régionales respectives. Là, il est bien sûr représenté, c'est tout ce qui est la partie développement et formation. Un quatrième est lié aux territoires et environnement. Ensuite, on part plutôt sur la partie filières, les filières végétales et l'agronomie. Un autre comité sur les filières animales et l'élevage, un sur la forêt et le bois. Il faut savoir qu'au niveau des Chambres d'agriculture de Bourgogne, il n'y a quasiment pas de techniciens qui travaillent sur la forêt et le bois. Par contre, en Franche-Comté, il y a une activité très importante des Chambres d'agriculture sur ce secteur d'activité. Ensuite, tout ce qui est valorisation des ressources locales et puis un dernier sur l'agriculteur biologique.

Voilà pour les comités d'orientation avec comme principe d'avoir un binôme élus et cadres qui permette de structurer et de faire réfléchir l'ensemble de ces comités d'orientation. Ces comités d'orientation vont permettre de définir des orientations qui seront reprises par le Bureau avec des décisions derrière sur la mise en place d'actions. Ces actions seront gérées par une direction avec un nouveau Directeur qui sera nommé avec une procédure spécifique et, bien sûr, des services. Il a été décidé de mettre en place quatre services. Vous voyez ici une déclinaison assez proche des comités d'orientation, un service qui va regrouper économie et entreprise, un deuxième service avec un chef de service territoires et environnement et un troisième service opérationnel qui sera plus sur l'ensemble des filières, puis un dernier service qui va regrouper tout ce qui est services généraux qui, pour l'instant, va reprendre les services généraux, donc tout ce qui est comptabilité, informatique, etc, des deux Chambres régionales. Mais vous comprendrez que ce service va être très important dans l'organisation, notamment la reprise de toutes les fonctions supports des Chambres départementales vers la Chambre régionale. Derrière, en lien avec ces services, il faut un budget. Décision a été prise de prendre des programmes budgétaires qui correspondent aux services d'une part mais qui correspondent plus aux comités d'orientation. On a la même forme au niveau des budgets, cela correspond aux comités d'orientation, ce qui donne les moyens à ces comités d'orientation de pouvoir faire des actions derrière.

Les chantiers : regroupement des CRA et évolution du réseau



➤ Projet stratégique

L'élaboration d'un projet stratégique de la future CRA et du réseau BFC sera utile pour l'organisation du réseau à l'échelle BFC

Ce travail sera à engager après installation de la nouvelle CRA

Un séminaire de Bureau pourrait se tenir sur ce thème dès janvier

Bien sûr, préalablement à tout cela, il y aura un projet stratégique qui sera réalisé par les professionnels. Il est bien évident qu'on ne peut pas faire de projet stratégique tant que le nouveau Bureau n'a pas été constitué. Il interviendra juste après l'installation de cette nouvelle Chambre régionale et il est prévu un séminaire en janvier pour travailler sur ce projet stratégique.

Parallèlement à cela, un travail est fait avec différents chantiers qui regroupent la partie regroupement des Chambres régionales, tout ce qui est ressources humaines et paie, un autre groupe qui est sur la comptabilité, les finances, le patrimoine, un autre groupe sur l'informatique et le dernier sur la communication.

Les chantiers : regroupement des CRA et évolution du réseau

➤ Les groupes-projets

- 4 groupes axés sur le regroupement des CRA :
 - Ressources humaines et paie
 - Comptabilité, finances et patrimoine, droits et obligations
 - Informatique
 - Communication externe
- 2 groupes sur l'organisation du réseau
 - Régionalisation des fonctions Administration-Finances des Chambres de BFC
 - Informatique et systèmes d'information

Session Chambre d'Agriculture du Jura
27-11-2015

Ce qui a été choisi aussi, c'est de travailler dès maintenant sur un travail concernant l'organisation du réseau, notamment tout ce qui est la régionalisation des fonctions d'administration-finance qui devra intervenir au minimum au 1^{er} janvier 2017 avec la possibilité de repousser si nécessaire, mais c'est le 1^{er} janvier 2017 ! Il faut donc commencer à y travailler dès maintenant. Et puis tout ce qui est informatique et systèmes d'information. Au niveau des ressources humaines et négociations sociales, ceci a été beaucoup discuté tout à l'heure, je vais donc passer rapidement.

Les chantiers : regroupement des CRA et évolution du réseau

➤ Ressources humaines, négociations sociales

- **Missions des agents**, répartition des responsabilités dans la nouvelle organisation des services
Construction de l'organigramme détaillé de la future CRA, en concertation avec les comités de direction
Appel à manifestation d'intérêt auprès des agents CRA et M&D
 - **Conditions d'emploi** : convergence des conditions d'emploi des agents des deux CRA, et des autres Chambres
- Trois niveaux de négociation*
- En CRA, information au sein des CPE conjointes, des actuelles CRA, puis négociations au sein de la future CPE de la CRABFC en vue d'un accord
 - A l'échelle régionale, en formation « CRP allégée », en vue d'un accord régional
 - Veille sur les négociations et l'accord national

Session Chambre d'Agriculture du Jura
27-11-2015

Il y a deux notions qui sont importantes sur la partie missions des Agents. Vous avez vu une proposition d'organisation a été prévue, et bien il faudra répartir les responsabilités et les nouvelles organisations de services à travers cela, donc construction d'un organigramme détaillé de cette future Chambre régionale. Il a été décidé de faire un appel à manifestation d'intérêt auprès des Agents actuels des deux Chambres régionales d'agriculture, ainsi que des personnels qui sont mis à disposition, donc depuis les Chambres départementales vers les Chambres régionales. Deuxième point important : les conditions d'emploi, c'est d'avoir convergence des conditions d'emploi, cela a été dit, des agents des deux Chambres régionales et des autres Chambres, avec trois niveaux de négociation. Tout d'abord sur l'information en commission paritaire d'établissement conjointe qui devra négocier pour cette nouvelle Chambre d'agriculture. Au niveau régional, en formation d'abord allégée mais pour avoir un accord régional, qui va notamment concerner l'ensemble des Chambres et puis c'est en relation avec les négociations nationales, donc au niveau de l'APCA.

Les chantiers : regroupement des CRA et évolution du réseau

➤ **Evolution des formes de mutualisation : services communs, pôles régionaux, mises à disposition**

Différentes formes de mutualisation existent sur les dossiers régionaux :

- Plusieurs services communs en Bourgogne
- Pôle régional des agents de Chambres (service commun) en Franche-Comté
- Mises à disposition individuelles d'agents des CDA auprès de la CRA pour des missions régionales et vice et versa.

➤ **Plan de convergence de ces formes de mutualisation en cohérence avec le regroupement des CRA**

- Formalisation uniforme BFC des mises à disposition en pôle régional des agents (convention financière CA-CRA, lettres de missions)
- Rattachement des services communs (économie, informatique, paye, achats) à la CRA et extension aux CA de BFC
- Prise en compte au cas par cas des MAD individuelles actuelles pour l'élaboration de l'organigramme de la CRA BFC

Session Chambre d'agriculture du Jura
27-11-2015

35

Il y a d'autres chantiers qui sont sur la forme de mutualisations, notamment les services communs existants. Il est clair qu'actuellement, il y a un fonctionnement de chaque Chambre, on retrouve des services communs qui sont en Bourgogne plus qu'en Franche-Comté. Nous avons plutôt, en Franche-Comté, un fonctionnement par pôles régionaux, ce qui peut s'assimiler quelquefois à des services communs mais avec des techniciens de Chambres départementales qui travaillent dans un pôle régional sur une thématique. Si on prend par exemple le pôle régional agronomie, il met en place un certain nombre d'actions qui sont décidées en commun à l'ensemble de la Franche-Comté. Il y a la mise à disposition individuelle d'agents des Chambres départementales auprès de la Chambre régionale, c'est tout ce qui est "mises à disposition", mais on a aussi des agents des Chambres régionales qui sont mis à disposition des Chambres départementales. A l'avenir, il faudra donc organiser tout cela.

Il a été décidé que nous aurions une formalisation uniforme en Bourgogne Franche-Comté sur la mise en place de pôles régionaux, c'est un peu ce qui a été mis en place en Franche-Comté qui sera mis en place au niveau de Bourgogne Franche-Comté avec des conventions financières précises et des lettres de mission. Des choses qui fonctionnaient assez bien en Bourgogne vont être reprises au niveau de la nouvelle organisation, ce sont les services communs. Vous avez un service commun assez fort en économie qui va être étendu sur l'ensemble Bourgogne Franche-Comté, c'est tout ce qui est études économiques intéressantes à faire au niveau de ce grand territoire. Vous avez la partie informatique où tout est mis en commun, l'ensemble des moyens matériels mais aussi humains. Il intervient dans les différentes Chambres d'agriculture, les Chambres régionales mais aussi les Chambres départementales. C'est à mettre en place par la suite. Un service paie, un service achats qui est déjà existant en Bourgogne, qui sera mis en place pour la nouvelle région, donc les Chambres régionales de Bourgogne Franche-Comté avec extension sur les Chambres départementales. Et puis prise en compte des mises à disposition actuelles. Un chantier important concerne tout ce qui est finance, budget. En gros, les budgets initiaux 2016 ont été faits dans chaque Chambre régionale, il va donc falloir regrouper, consolider pour avoir un seul budget de la Chambre régionale avec certaines nouveautés qui arrivent, qui ont été décidées.

Les chantiers : regroupement des CRA et évolution du réseau

➤ Finances : Budgets 2016 et comptes financiers 2015

- Budgets initiaux 2016

- La session plénière de chaque CRA, réunie au plus tard le 30 novembre, doit voter le budget initial. Les deux BI seront ensuite consolidés et présentés à l'approbation de la session de la nouvelle CRA en février
- Certaines nouveautés pour les BI : outre le compte de résultat par masse, la session doit voter la CAF, la section d'investissement avec variation du fonds de roulement... mais aussi les emplois (nombre d'agents et d'ETP)

- Comptes financiers 2015

Il faut se mettre en situation de débiter le moins possible sur 2016. Il pourra rester des charges à payer et des produits à recevoir, mais des règles sont à observer :

- Arrêter les paiements très tôt
- Ne plus passer commande, et ne plus facturer, à partir du 1^{er} novembre
- Etablir les payes tôt en décembre
- Passer les non-valeurs en session budgétaire

Session Chambre d'Agriculture du Jura
27-11-2015

A signaler que sur les comptes financiers 2015, il est important d'aller assez vite pour clôturer et prendre en compte tous les éléments pour les inclure dans la nouvelle structure. Je terminerai avec quelques éléments sur l'organisation. On avance bien sûr tous les jours. On a vu très rapidement ce qui a été décidé, c'est dans l'organisation des calendriers de réunion. Il a été décidé, pour les Chambres départementales, une concertation sur un jour commun pour leurs Bureaux en cohérence avec les Bureaux des Chambres régionales et les Sessions, notamment les Bureaux des Chambres départementales de Bourgogne et de Franche-Comté auront lieu le deuxième lundi de chaque mois. Le troisième lundi de chaque mois, ce sera le Bureau de la Chambre régionale. Cela permettra de s'organiser et de savoir qu'à ces dates-là, il ne faut pas trop mettre de réunions mais les mettre à d'autres moments.



➤ L'organisation

une concertation sur un **jour commun** pour les bureaux de Chambres départementales, cohérence entre bureau CRA et session CRA

➤ La communication

Une seconde lettre d'information (4 pages) est jointe dans vos dossiers

Pour la partie communication, il est important, suite à ce travail, qu'une information soit faite à tous les échelons, bien sûr au niveau régional mais aussi départemental, et c'est l'objet d'un quatre pages. Il y a déjà eu un quatre pages au mois de juillet, vous avez un deuxième quatre pages qui vous informe de l'évolution de l'avancement de ce projet. C'est un chantier qui est mené de façon très rapide, qui nous amène à l'échéance de la création, le 18 décembre, mais qui va continuer par la suite, notamment pour la partie départementale, avec une implication sur l'organisation et une importance notamment sur le transfert des fonctions support.

Monsieur Dominique Chalumeaux,

Merci Alain. Avez-vous des demandes de précisions sur ce beau schéma ? S'il n'y en a pas, je vais considérer que cet exposé était clair. A nouveau, merci Alain. Pour les élus Chambre régionale, vous avez noté la journée du 18 décembre, au Palais des Congrès de Dijon. On essaiera de faire du covoiturage pour ceux qui sont concernés. Il n'y a pas de possibilité, pour cette fois-ci, de donner pouvoir. Ce sera à partir du 1^{er} janvier. Il nous faudra donc forcément le quorum. Une assemblée de 95 membres, presque aussi importante que celle du futur Conseil régional !

Intervention des invités

Monsieur Dominique Chalumeaux,

Nous en arrivons au terme des travaux que nous avons souhaité vous présenter. Je vais demander à nos parlementaires présents s'ils veulent nous dire un petit mot, puis Franck David clôturera nos travaux compte tenu de l'absence de Monsieur le Préfet aujourd'hui en raison de la proximité des élections.

Monsieur Gilbert Barbier,

Monsieur le Président, merci de me donner la parole vu l'heure. Comme je ne suis pas un très grand spécialiste de l'agriculture, je laisserai beaucoup plus de temps à Gérard qui s'occupe de cela. Je voudrais simplement réagir aux motions puisque je travaille un peu là-dessus. On peut effectivement éliminer le terme de pesticides, il faut employer le terme de produits phytosanitaires. C'est vrai que c'est compliqué, Monsieur Chalumeau, et le langage courant utilise « pesticide » en regroupant tout cela. C'est un domaine qui évolue considérablement avec les études qui sont menées. Il y a eu, au Sénat, un rapport de présenté sur le problème des pesticides par rapport à l'emploi professionnel. Je ne sais pas si vous avez ce document qui est très intéressant. Ce sont les professionnels, les agriculteurs qui sont les premières victimes de ces produits avec, aujourd'hui, des conséquences extrêmement importantes, notamment sur l'incidence de la maladie de Parkinson qui a été étudiée chez les agriculteurs, probablement par rapport à certains produits. Ce que je veux dire, c'est qu'il faut voir le problème au niveau européen et ne pas vouloir être toujours en tête pour ce qu'on est au niveau de notre pays. On va voter le paquet de cigarettes neutre, tout seul, en France, alors que l'Europe est en train de réfléchir à cela. Il faut considérer qu'il y a une évolution. Il y a une étude qui étudie l'ensemble des produits chimiques et leur nocivité ; elle inclut notamment tous ces produits phytosanitaires. Il y a progressivement des études qui sont menées produit par produit, ce qui ne va pas assez vite puisqu'il y a 845 produits qui sont répertoriés et je crois que l'Europe, actuellement, en est à l'étude d'une soixantaine ou 65. Mais il faut bien considérer que l'utilisation de ces produits, leur interdiction ou non, arrivera progressivement pour un certain nombre d'entre eux. On a vu ce qui se passe pour un produit très en vogue où l'Europe a considéré qu'il n'était pas nocif alors que nous, en France, on a considéré qu'il fallait l'interdire. Là, je comprends ce qui a été dit par rapport à la compétitivité des entreprises agricoles de notre pays, on est dans une mondialisation, une européenisation en la matière et il faut qu'on essaie de s'aligner sur ce qui se fait en Europe et non pas vouloir être toujours les flambeurs dans ce secteur au détriment, bien entendu, du monde économique. C'est le premier point. Le deuxième point, c'est que nous avons tout de même un système d'études, au niveau de l'INRA, qui est quelque chose d'extrêmement performant pour faire évoluer les cultures. Dans ce domaine, on arrivera peut-être un jour, dans un idéal, à avoir des cultures qui ne soient pas forcément consommatrices de beaucoup de produits phytosanitaires, si on peut considérer que l'interdiction totale peut être quelque chose de très aléatoire. Ce que je voudrais ajouter, car nous en discussions encore hier en deuxième lecture du projet de loi de financement de la Sécurité Sociale, c'est qu'il est certain qu'on a du mal à faire passer un certain nombre de points.

Le plus emblématique, c'est qu'on avait, dans ce budget de la Sécurité Sociale, présenté en commun, et nous étions très nombreux, simplement de repousser d'un an l'exonération de charges pour les jeunes agriculteurs. Il y a certaines exonérations qui sont à 5 ans. On avait voté un amendement au Sénat pour repousser à 6 ans. Malheureusement, l'Assemblée nationale est revenue à 5 ans. C'était un coût qui était assez minime mais c'est un état d'esprit. Voilà les points que je voulais souligner mais nous aurons, dans les années à venir, une évolution concernant l'étude de toutes ces molécules qui sont utilisées. Là, il faut bien entendu que les scientifiques fassent leur travail et qu'après les utilisateurs se conforment à l'utilisation de ces produits ou pas. Gérard va vous parler de choses beaucoup plus importantes en matière d'agriculture.

(Applaudissements)

Monsieur Gérard Bailly,

Bonjour à toutes et à tous. C'est une assemblée générale de la Chambre qui est très dense, il y a le budget mais aussi toutes ces réformes importantes de modifications structurelles des Chambres d'agriculture. J'entends parfois que c'est la loi, mais non. Tout ce qui a été dit tout à l'heure, dans la loi, on ne l'a pas vu, à part le regroupement des régions qui a beaucoup été discuté, et croyez bien qu'il n'y avait pas d'euphorie de ma part ainsi que de beaucoup d'autres élus pour dire qu'il faudrait faire des grandes régions et, pour les économies, on attendra de voir. Autrement, tout cela a été décidé par des décrets ou des circulaires, mais nous ne voyons rien dans tous ces mécanismes-là, il ne faut tout de même pas l'oublier. C'est vrai que cela va beaucoup changer par rapport à la Chambre régionale que j'ai présidée pendant 14 ans à Besançon. Il est vrai que lundi prochain, aura lieu une manifestation assez sympathique puisque vous invitez tous les anciens Présidents pour la dernière Session de la Chambre d'Agriculture de Franche-Comté. Le plus important est de parler aujourd'hui, vu du Sénat principalement, de la crise agricole. Vous me direz que parler ne règle pas les problèmes, mais il faut tout de même en parler et je crois que notre Président, Gérard Larcher, depuis le mois de juin, a été très sensibilisé à ces problèmes et a organisé au Sénat, le 16 juillet, une grande table ronde avec les représentants de toutes les organisations agricoles, avec les représentants de la transformation mais aussi la grande distribution qui était présente en disant que la répartition est absolument mal faite, qu'il y a un secteur de production qui est en grande difficulté, qu'il faut absolument s'entendre pour y arriver sur ce secteur. Ce n'était pas une réunion évidente à manager, avec les patrons de la grande distribution, y compris Leclerc, mais elle s'est assez bien passée et a été suivie, derrière. Aujourd'hui, est-ce qu'elle a été bénéfique dans l'augmentation des prix ? Il y a eu une première discussion mais, à ce jour, on s'aperçoit que cela ne va pas. C'est pourquoi Gérard Larcher a demandé à la commission des affaires économiques, à Jean Bizet qui est également Président de notre commission des affaires européennes, de faire une proposition de loi qui va passer au Sénat le 9 décembre. Parce que la loi d'avenir, je ne sais pas ce que vous en pensez, mais nous, nous pensions que ce n'était pas là qu'on allait régler tous les problèmes. Elle a 2 ans maintenant et on voit que l'agriculture est tout autant dans le trou, sinon plus. Chacun appréciera suivant sa filière...

Il y a donc eu une proposition de loi mais je peux vous dire que ce n'est pas facile du tout parce que Daniel Gremillet que vous connaissez pour beaucoup, du moins toute la filière laitière puisqu'il en sera le rapporteur, Michel Raison y travaille aussi, tout comme moi, mais on a fait beaucoup, ces jours-ci, d'auditions, c'est-à-dire qu'on a aussi bien reçu Lactalis que Danone, GMS ou encore la MSA, les jeunes agriculteurs, donc les organisations agricoles, et on s'aperçoit que, dans ces objectifs, c'est extrêmement difficile. Je ne pensais pas que le fossé était encore aussi important dans tous les maillons de la filière de l'agroalimentaire. Par exemple, le premier article de cette loi dit, pour les prix agricoles, qu'ils prennent en compte les coûts de production, ils font référence à un ou plusieurs indices des prix des produits agricoles, dont des prix qu'il faut pour l'agriculture. On a déjà là une levée de boucliers de la coopération agricole qui n'en veut pas. Et une levée de boucliers, y compris de la FDCL du Jura, qui a écrit un article disant qu'ils n'en veulent pas parce qu'ils ne peuvent pas faire leurs prix de produits. Deuxième observation sur l'étiquetage. Le deuxième article dit qu'on oblige, avant le 31 décembre, à ce que toutes les filières se réunissent justement pour définir les grilles de prix avant les discussions sur le référencement entre les transformateurs et la grande distribution. Là aussi, on nous dit, et les personnes de Danone particulièrement, qu'ils le font et qu'ils ne vont pas encore remettre quelque chose de plus, qu'ils n'en veulent donc pas. L'article 3 dit que les distributeurs, les fabricants de produits alimentaires contenant des produits carnés et laitiers doivent indiquer à tout consommateur qui en fait la demande dans un délai n'excédant pas un mois, l'origine des produits. Avec Daniel Gremillet, nous avons une réunion mardi et une réunion de la commission mercredi ; il est complètement démoralisé. Il se dit que cela allait tout de même dans le sens qui était souhaité pour qu'on partage mieux, dans une filière, la part de chacun. Mais c'est vrai aussi que la coopération, que Danone, il ne faut pas l'oublier, ou Lactalis nous disent qu'ils sont tributaires de tout ce qui se passe en Allemagne, qu'ils viennent également de perdre beaucoup d'exportations sur le lait en Chine, le lait de bébé, etc. Aujourd'hui, c'était ce qui tirait le prix vers le haut et, maintenant, ils dégringolent là-dessus. C'est pour cela que, tout à l'heure avec la motion disant qu'il fallait tout refermer, donc revenir un peu franco-français, aujourd'hui, je veux battre ma coulpe. Il y a 30 ans, lorsque j'étais Président de la Chambre d'agriculture, quand je voyais les lunettes qui allaient se faire en Chine, nos jouets qui allaient se faire en Chine, on se disait qu'au moins, l'agriculture ne serait pas délocalisée, je me suis bien planté ! Je bats ma coulpe. Aujourd'hui, l'agriculture est mondialisée et vous le savez aussi bien que moi. N'oublions pas que nous restons exportateurs, globalement, de produits agricoles. Demandez aux viticulteurs de Bordeaux ou aux producteurs de Comté puisque vous savez qu'ils ont eu un passé positif et même intéressant pour exporter sur ces pays-là. On est donc bien obligé, dans cette loi, de parler d'un marché mondial, d'adapter un marché mondial, malheureusement. Je crois que ce sera difficile pour nous en terme de compétitivité. C'est pour cela que cette loi est en faveur de la compétitivité de l'agriculture et de la filière agroalimentaire. Il y a aussi un article, que je ne vais pas vous lire car il est beaucoup trop tard, qui est assez significatif sur la diminution des charges et de beaucoup de charges sociales pour tous les employeurs en agriculture mais aussi de toutes les filières agricoles, pas uniquement des agriculteurs, pour essayer aussi de retrouver de la compétitivité. Vous verrez d'ici le 9 décembre comment elle est amendée, ce qu'il en ressortira.

C'est vrai qu'après, on va sans doute avoir le Ministre de l'agriculture qui va être présent et qui va aussi sans doute nous amener l'article 40, c'est-à-dire que cela devra coûter plus cher à l'Etat. On sait que le budget de l'agriculture sera discuté dans trois jours. Il y a une baisse de 2,5 milliards, donc une baisse de 5%. Globalement, le budget de l'agriculture aura baissé de 28% depuis 2012. Nous avons donc interrogé le Ministre Le Foll à la commission des affaires économiques, puisque nous l'avons aussi auditionné. Il nous dit qu'il n'y a pas de problème, que tout ira bien, qu'il y a des crédits européens – et c'est vrai – qui sont pris sur beaucoup de domaines. Il faudra donc que les Régions soient vigilantes pour que l'Etat ne prenne pas trop dans les crédits européens, ce qui sera à mon avis une bagarre qui va avoir lieu dans les mois qui viennent entre les Régions et l'Etat. Fort de cette situation compliquée en agriculture, la commission des affaires européennes a demandé à auditionner Phil Hogan, le Commissaire européen. Il a donc été reçu au Sénat il y a à peu près un mois. Ceci a été une très grande déception. Je crois que lorsqu'on parlait avec l'ancien Commissaire européen aux affaires agricoles, on avait de vraies réponses. Si bien qu'il a fallu que le Président Larcher et le Président Bizet signent à nouveau une lettre à Phil Hogan pour lui demander par écrit des précisions sur tous les points auxquels il n'a pas répondu et qui nous font souci. C'est-à-dire qu'actuellement, nous avons un Commissaire européen dont on a du mal à voir exactement ce qu'il souhaite pour l'agriculture. Voilà les informations que je pouvais vous donner. Il y a aussi la loi biodiversité qui va arriver en tout début de l'année au Sénat qui nous fait un peu peur aussi parce qu'il faudra être vigilant. On connaît les conséquences du Grenelle de l'environnement, avec des obligations qui interpellent beaucoup de monde. J'ai été surpris car j'ai reçu une lettre des vétérinaires d'Orgelet qui ont été informés qu'ils ne devaient plus donner le nom des médicaments et le prix pour la douve. Quand vous recevez de telles conneries et qu'on vous parle de transparence, on se demande où on va et où on est, parce que, quand un agriculteur ne peut pas demander à son vétérinaire le nom du médicament pour traiter ses animaux et à quel prix est la boîte... j'ai téléphoné aux vétérinaires pour leur demander de me donner la directive ou la circulaire qu'ils ont reçue les obligeant à faire cela. Après, les gens disent que c'est la loi, mais la loi n'a jamais dit ça ! C'est n'importe quoi ! C'est pour cela que l'on vit dans un moment où le moral, même pour moi, en tant que Parlementaire, n'est pas tellement haut, vu qu'on ne sait pas où on va. Mais je ne voudrais pas vous décourager. Ensuite, quand on voit certaines émissions, dont une, que j'espère vous n'avez pas vue parce que cela vous aurait encore donné un coup supplémentaire sur la tête (lundi soir sur France 3), je dis qu'il y en a marre de ces médias et je crois qu'il va falloir se fâcher vu ce qu'on nous montre des agriculteurs. J'en ai marre aussi d'entendre ce qu'on dit sur le bien-être animal alors qu'on voit nos vaches qui sont dans des logettes, parfois avec de la paille, des tapis, qui vont manger quand elles veulent, qui vont boire quand elles veulent, alors qu'avant, on attachait les vaches le 1^{er} premier octobre, dans le Haut-Jura, jusqu'au mois d'avril. Et maintenant, on nous "emmerde" avec le bien-être animal, il faut arrêter ! Il faut se fâcher car on nous montre quelques cas pour vraiment dénigrer l'agriculture. Je ne pense pas que les organisations professionnelles nationales aient protesté assez fort. Avec de telles émissions, ce n'est pas de cette manière qu'on est à côté des agriculteurs pour les élevages de demain. Voilà quelques observations. J'aurais d'autres choses mais je ne veux pas être plus long. Je vous souhaite bon courage à vous tous car je crois que nous sommes dans un moment très difficile.

Il y a aussi l'histoire de la Russie, pour en revenir à l'export, j'ai parlé de la Chine mais on voit bien que dès que la Russie a tout arrêté, le Crédit Agricole a dégringolé. C'est pour cela que je n'aurais pas voté la motion de tout à l'heure, comme pour les raisons que vous avez évoquées. Aujourd'hui, on est bien obligé de placer notre agriculture dans un contexte européen et mondial mais avec, le plus possible, des niches comme c'est le cas avec le Comté dans beaucoup d'endroits. Il faut donc essayer de trouver, vu la qualité de nos productions françaises, des niches pour exporter.

(Applaudissements)

Monsieur Dominique Chalumeaux,

Merci Gérard, Gilbert, pour tout le travail que vous faites incessant au Sénat afin de défendre les intérêts de l'agriculture du Jura et du Jura globalement. Frédéric voulait ajouter un mot.

Monsieur Frédéric Perrot,

C'est par rapport à ce que tu viens de dire, Gérard, sur la fameuse émission qui a tout de même perturbé beaucoup de monde parce que c'est vrai qu'on en a rediscuté avec pas mal de personnes. Sachez tout de même que c'est compliqué, pour ceux qui ont pu la voir, il y avait Christiane Lambert. Au-delà du côté FNSEA, pour ne blesser personne, c'est tout de même une sacrée bonne femme parce que répondre ce qu'elle a pu répondre en se faisant attaquer comme elle s'est faite attaquer pendant une heure de temps sur le côté animal des choses et compagnie, je veux dire que c'est tout de même extrêmement compliqué. Contrairement à toi, j'essaie de garder le moral parce qu'on n'a pas le choix, on a encore des années devant nous, il faut donc qu'on y aille ! Je voudrais donc la saluer en disant qu'il y a tout de même des personnes issues de nos rangs qui sont éminemment compétentes pour répondre, mais ce ne sont que des réponses. Après, c'est difficile.

Monsieur Dominique Chalumeaux,

Le lendemain, on en a vu d'autres qui veulent retravailler avec des bœufs. Je leur souhaite donc bon courage ! Ce n'est pas du bien-être animal, là ! Pour terminer, je vais donner la parole à Franck David, que nous sommes heureux d'accueillir ici pour la première fois, je crois, depuis qu'il a été élu dans ses nouvelles responsabilités.

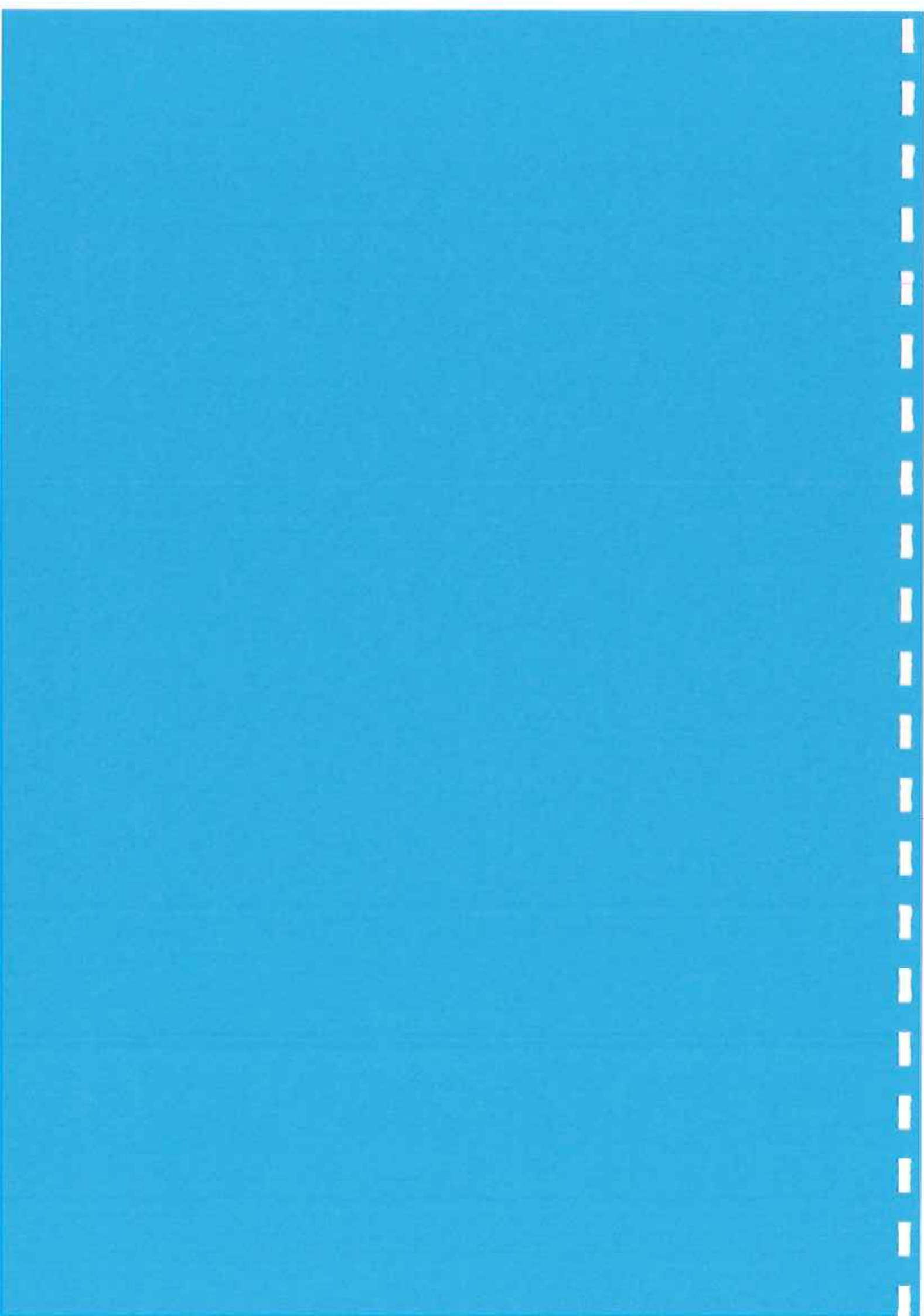
Monsieur Franck David,

Merci Monsieur le Président. Mesdames et Messieurs, je suis très heureux d'être là, effectivement pour la première fois en tant que Vice-Président du Conseil départemental en charge de pas mal de choses, mais déjà et surtout de l'agriculture. C'est dans un contexte très particulier, très difficile, que j'ai commencé à exercer cette responsabilité au début du printemps alors que s'annonçaient déjà les prémices d'une saison difficile pour l'élevage, pour les cultures céréalières et avec des cours qui ne cessaient de s'effondrer. Dans ce contexte, il a déjà été très compliqué d'entrevoir nos aides départementales, de voir comment on pouvait les adapter, comment on pouvait être plus efficace. La Chambre d'agriculture, historiquement, et ce n'est pas Gérard Bailly qui me contredira, et le Département ont eu un partenariat très fort dans un département bien évidemment rural, avec une agriculture très active et essentielle pour l'économie de son département.

Plus que cela, avec Gérard Bailly, lorsque je suis arrivé nouvellement élu au Conseil départemental en 2001, nous avons montré la voie de ce qu'était un véritable partenariat, quelque chose qui voulait dire de l'efficacité au-delà de tout cela. La Chambre d'agriculture a depuis longtemps choisi la voie d'une agriculture durable, moderne, pérenne pour le Jura, qui voulait dégager de la valeur ajoutée, chercher toujours à dégager plus, qui voulait être garante de produits de qualité. Je pense que c'est le maître-mot. Et puis une agriculture qui restait, au fil du temps et dans l'évolution du temps, en phase, en équilibre avec le développement des territoires, des communes, de l'industrie, etc. Je pense que ce dernier volet est important et c'est en particulier sur ce volet-là qu'on aide aussi la Chambre d'agriculture dans la réalisation de ses missions. On l'a vu tout à l'heure, cela a été bien expliqué par le Président lors de son discours, dans ce contexte-là, la Chambre d'agriculture doit faire face à un montage de budget difficile. Le montage du budget est difficile pour la Chambre d'agriculture mais je dois rappeler qu'il est difficile aussi pour beaucoup de collectivités actuellement, en particulier le Département. Dans ce contexte très difficile de cette crise, nous devons faire face non seulement à des baisses de recettes, ici, à la Chambre d'agriculture, mais aussi dans les collectivités territoriales et le Département, baisses des DGF en particulier. Nous devons faire également face à une nouvelle loi, la loi NOTRe qui, depuis des mois, nous occupe, nous fait nous réunir, nous fait avoir du travail en concertation et, au sortir de nos réunions, nous en savons quelquefois moins qu'en entrant. C'est vous dire dans quel brouillard nous nous trouvons perpétuellement quand vous avez une loi qui est faite par des personnes totalement qualifiées, qui peut être interprétée de façon diamétralement opposée. Sur les grandes lignes, on voit à peu près où on en arrivera, mais, pour ce qui est du Département et de l'agriculture, on ne sait pas si on pourra continuer une aide efficace aux filières agricoles. On peut supposer que notre aide à la Chambre d'agriculture pourra perdurer mais nous n'en sommes pas encore très sûrs. On attend donc les décrets d'application, qui ne sont pas encore sortis, mais certains parlementaires nous disaient l'autre jour que ces décrets seraient aussi peu renseignants que la loi elle-même. Je m'inquiète beaucoup sur ce contexte très particulier dans une situation difficile pour tous et le Département, dans ce contexte de crise financière, a dû décider – en espérant que l'Etat nous donnera raison – que l'année 2016 serait une année de transition au cours de laquelle, on aurait, même si la loi ne nous permet pas ensuite de le faire, la possibilité de continuer nos aides telles qu'elles étaient faites précédemment. On est parti sur cette hypothèse-là. Ensuite, il a fallu réduire tous nos budgets. On a demandé à tous les vice-présidents de réduire leur budget. Pour ce qui est des aides du Département vis-à-vis de l'agriculture, elles ne sont pas résumées à l'aide du Département à la Chambre d'agriculture, il y a bien d'autres domaines sur lesquels nous intervenons, pour le pacte agriculture en particulier. Le montant total de nos aides est aux environs de 600 000 € dont 160 000 € à la Chambre d'agriculture. Il a donc fallu faire des réductions. Les coups de rabots ont été difficiles à faire. Pour ce qui est de l'aide à la Chambre d'agriculture, cela représente une baisse de 5,6% alors qu'on nous demandait des réductions de 15 à 20% sur nos budgets. Je ne suis pas seul à avoir porté cela, mes collègues élus départementaux l'ont validé, il reste à le voter puisque le budget primitif du Département sera voté à la mi-décembre, mais on a évité le pire, si j'ose dire.

Annexes

Annexes



BUDGET INITIAL 2016

Le budget initial 2016 est construit avec des marges de manœuvre budgétaires beaucoup plus faibles que d'habitude. Il reprend en effet les projections d'exécution du budget 2015 réalisées en septembre. Y sont intégrées néanmoins et d'une part les évolutions pressenties à ce jour et d'autre part quelques marges de manœuvre car le BI 2016 reste, comme par le passé, un budget limitatif.

Le Budget Initial intègre 5 axes principaux d'évolution en 2016 :

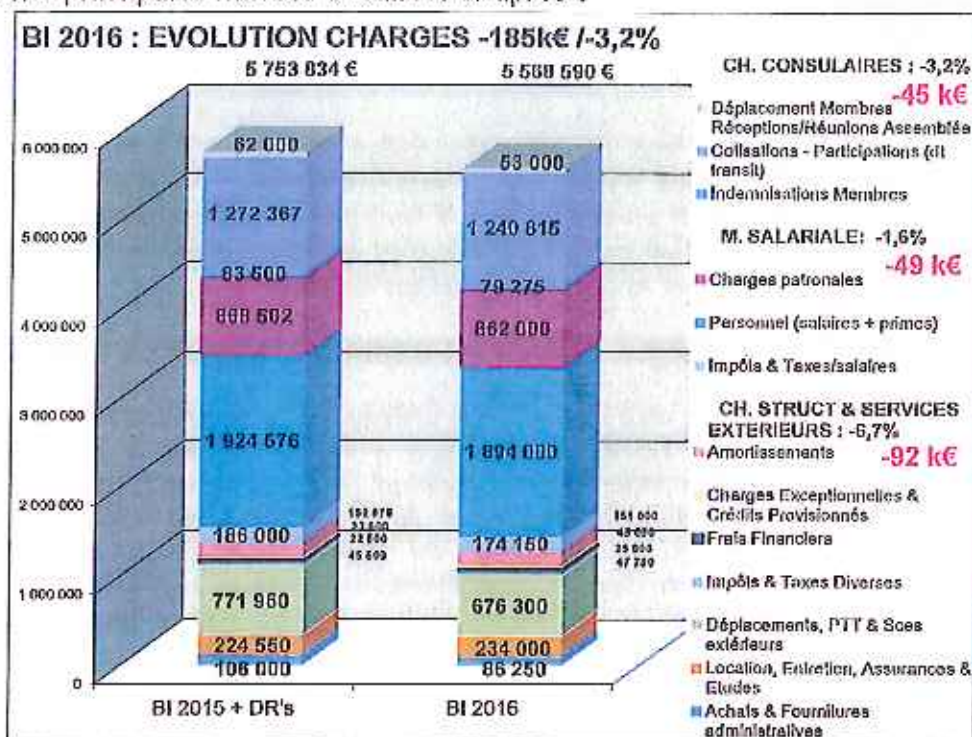
- La loi de Finance 2015 prévoyait - 2% sur la TaTFNB en 2016 mais si la Chambre s'engage à mener certaines actions spécifiques (environnement, innovation...) ce ne sera pas appliqué. Le projet de loi de finance pour 2016 comporte également à ce stade un report de l'application de cette baisse. Aussi, ce budget ne prend pas en compte une éventuelle baisse de TaTFNB de 2%, ni les baisses de cotisations obligatoires qui y sont liées.
- La baisse de la masse salariale (-49k€), l'effectif global budgétaire passe de 56,2 à 54,6 ETP soit -1,6 ETP.
- La poursuite des démarches partenariales avec le Conseil Départemental du Jura malgré les changements apportés par la loi NOTRE et dans l'attente de nouveaux partenariats avec la nouvelle Région.
- La baisse des prestations de services de -160k€, mais due à la diminution des recettes d'équilibre. Hormis ce poste, l'orientation stratégique fondamentale reste de développer les prestations et ce budget le prend en compte.
- Le programme d'investissement avec des investissements essentiels pour la plupart : réparations lourdes nécessaires sur toitures, aménagements de locaux ou renouvellement de matériels informatiques. Un emprunt de 150k€ est programmé pour leur financement.

Ce projet s'inscrit dans les orientations votées par la Chambre d'Agriculture en début de mandature, à savoir les 7 programmes d'intérêt général définis dans le cadre d'un budget unique.

① La Section de fonctionnement

A) LES DEPENSES PREVISIONNELLES

Pour un total de 5 558 590€ + 10 000€ de transit, les charges prévisionnelles sont en diminution de -3,2% (-185 244€) par rapport à celles du budget initial + décision rectificative 2015. Elles se répartissent en 3 principales masses détaillées ci-après :



➤ Les charges de structures & services extérieurs :

-6,7% soit -91 539€ à 1 265 350€ Hors déplacements membres élus et frais de réceptions Assemblée (53 000€) et frais d'élection Chambre (5 833€) repris en charges consulaires

L'évolution des charges de fonctionnement s'explique par des baisses sur :

- les achats et fournitures administratives de -20k€ dont -10k€ sur les fournitures administratives et -4k€ sur les charges d'eau/gaz/électricité
- -96k€ sur les déplacements, PTT et services extérieurs, parmi lesquels :
 - -29k€ sur les coûts pédagogiques de formation
 - -26k€ sur les coûts de personnel Intérimaire, de vacataires ou de personnel mis à disposition
 - -20k€ sur les prestations extérieures diverses
 - -14k€ sur les déplacements du personnel
 - -7k€ sur les honoraires et frais d'actes
 - -4k€ sur les prestations PPP
- -15k€ sur les locations, entretiens et assurances expliqués par une diminution des coûts de documentation générale de -7k€ et de maintenances et entretiens divers de -7k€
- le montant des amortissements : -2k€

Et à contrario des augmentations de :

- +24k€ sur les locations, entretiens et assurances expliqués par +9k€ sur les locations de véhicules de services, +15k€ sur les charges d'ASIAJ
- +2k€ sur les impôts et taxes diverses
- +3k€ sur les frais financiers (liés à l'emprunt pour les investissements en mobiliers et immobiliers prévus en 2016)
- de +12k€ sur les charges exceptionnelles et crédits provisionnés (principalement sur les provisions de départ en retraite et de CET)

➤ La masse salariale :

-1,6% (soit -48 928€) à 2 930 150€. Hors indemnités membres élus repris en charges consulaires (79 275€)

La masse salariale diminue de 49k€ avec un effectif de 54,6 Équivalents Temps Plein en diminution de -1,6 ETP rémunérés principalement à cause de la prise de position différente sur les embauches prévisionnelles dites « de sécurité budgétaire » : 2,5 ETP prévus dans le BI 2015 et seulement 1 ETP dans le BI 2016.

L'effectif « Hors sécurité budgétaire » est maintenu avec le remplacement de certains départs de fin 2015, la réorganisation de certains postes, l'embauche d'une personne sur l'action « Agrilean » et d'une autre sur l'Agro-Ecologie.

➤ Les charges consulaires de l'Assemblée :

-3,2% (soit -44 777€) à 1 363 090€ + 10 000€ de Transit Y compris les déplacements membres élus, les frais de réceptions Assemblée (53 000€), les indemnités membres élus (79 275€) et les frais d'élection Chambre (5 833€)

- Les frais prévisionnels de déplacements des membres élus et de réceptions de l'Assemblée s'élèvent à 53 000€ et sont en diminution de -9 000€ (soit -14,5%)
- Les indemnités des membres élus sont en diminution de -4 225€ à 79 275€ (soit -5,1%)
- Les subventions et cotisations s'élèvent à 1 230 815€ + 10 000€ de Transit en diminution de -2,5% soit -31 552€. Elles se divisent en 4 catégories :

	2015	2016
Cotisations Obligatoires	1 058 259€	1 035 942€
Cotisations Non Obligatoires	33 755€	29 930€
Subventions Non obligatoires	170 353€	164 943€
Subventions en Transit	10 000€	10 000€
Total Subventions & Cotisations	1 272 367€	1 240 815€

- **Les cotisations obligatoires** diminuent de -22 317€ soit -2,1%. Elles représentent 83,2% de la masse Subventions et Cotisations.

Parmi les évolutions significatives :

- Diminution de la cotisation CNPF de -17 545€ à 367 475€
- Diminution de la cotisation Chambre Régionale de -4 341€ à 215 699€
- Diminution de la rétrocession Ta-TFNB Forêt de -2 070€ à 189 183€
- Augmentation de la cotisation APCA de 1 682€ à 84 120€
- Maintien des autres cotisations obligatoires

	2015	2016
Cotisation APCA	82 438€	84 120€
Cotisation FNPCA	2 257€	2 303€
Cotisation CNPF	385 020€	367 475€
Cotisation CRA Pôle régional Terre d'avenir	149 779€	149 500€
Cotisation CHAMBRE REGIONALE AGRI.	220 040€	215 699€
Cotisation PPRDF / Fonds Stratégique Forêt et Bois	191 253€	189 183€
Cotisation communes forestières	18 376€	18 566€
Cotisations FG Présidents	3 263€	3 263€
Frais Elections Chambre	5 833€	5 833€
Cotisations Obligatoires	1 058 259€	1 035 942€

- **Les autres cotisations et subventions non obligatoires** s'élevont à 194 873€ et qui diminuent de -4,5% soit -9 235€ :

Parmi les évolutions les plus significatives :

- o La suppression des cotisations versées à Jura Conseil Elevage -2 205€
- o La diminution de la cotisation versée à l'OIER 25-39-90 de -1 300€
- o La diminution de la subvention versée à Soells de -5 000€

	2015	2016
Cotisations DIVERSES	1 200€	1 100€
Cotisation AFDI	1 600€	1 600€
Cotisation Habitat et développement	100€	0€
Cotisation Jura Conseil Elevage	2 205€	0€
Cotisation Bienvenue à la Ferme	3 000€	3 000€
Cotisation AGATHE BFC	500€	500€
Cotisation CAUE	150€	150€
Cotisation INITIATIVE JURA	170€	170€
Cotisation APJ 39	250€	250€
Cotisation ADFPA	330€	360€
Cotisation INTERBIO FRANCHE COMTE	150€	0€
Cotisation Commission Eau & Agriculture	1 450€	1 450€
Cotisation ADEFOR	150€	150€
Cotisation ASSOC.JURA AGRICOL F	20 000€	20 000€
Cotisation Réajir/Soells	1 000€	1 000€
Cotisation OIER - EDE 25- 39 -90	1 500€	200€
Total Cotisations Non Obligatoires	33 755€	29 930€

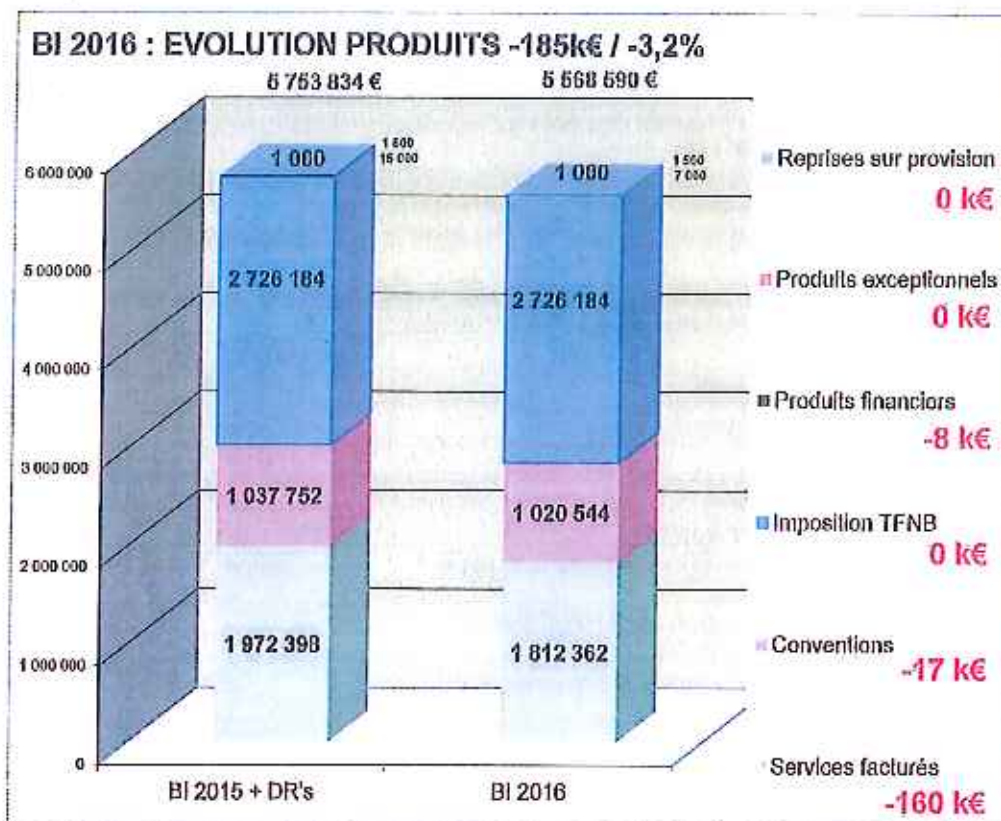
	2015	2016
Subventions Diverses	23 000€	20 728€
Prix et Récompenses	2 600€	2 500€
Participations à Manifestations	10 000€	10 000€
Subvention à la Société de Viticulture du Jura	20 000€	20 000€
Subvention Commanderie grands vins et Comté	1 600€	1 600€
Participation à action Emploi - DESFI	100€	100€
Subvention à FDSR	10 000€	10 000€
Participation JURA INITIATIVES	663€	663€
Subvention RESA 39	4 000€	4 000€
Subvention Association REAJIR/SOELIS	56 000€	51 000€
Subvention AFDI	550€	550€
SARL Vlande Nature Jura (Abattoir Equevillon)	3 000€	3 000€
Subvention JA Bourgogne Franche Comté	1 000€	3 000€
Subvention FDSFA - AGRICONSEIL 39	34 550€	34 550€
Subvention APECITA	490€	490€
Subvention FREDON - Etude Recherche Campagnol	2 000€	2 000€
Subvention Association du Personnel CA39	800€	762€
Total Subventions Non obligatoires	170 353€	164 943€

- **Les subventions en Transit** : comme en 2015, ouverture d'une ligne de crédit de 10 000€ de charges de subventions en transit (compensée par 10 000€ de recettes de subventions en transit).

	2015	2016
Débours Subventions en Transit	10 000€	10 000€

B) LES RECETTES PREVISIONNELLES

Pour un total de 5 558 590€ + 10 000€ de transit, les recettes sont en diminution de -3,2% soit -185 244€ et se répartissent dans les masses budgétaires suivantes :



Les Prestations de service :

-8,1% soit -160 036€ à 1 812 362€

Cette forte baisse est expliquée principalement par la prise de position différente sur les recettes non identifiées qui viennent en compensation des charges prévisionnelles dites « de sécurité budgétaire » : 324k€ prévus dans le BI 2015 et seulement 160k€ dans le BI 2016.

Sont à noter :

- Les tarifs 2016 des prestations évoluent sur la base d'un taux directeur d'augmentation de +1,4%. L'ajustement des prestations au forfait en fonction du temps passé se poursuit. Le département CTEE fait évoluer le tarif journée de 632€ à 634€.
- Maintien du niveau de prestations facturées au niveau du projeté 2015 malgré une forte baisse sur les prestations PAC (-54k€), une diminution du nombre prévisionnels de plans d'épandages (-22k€), de contrôles de machines à traire (-14k€), de prestations d'installation-transmission (-15k€) et de prestations bâtiment (-10k€). Toutes les recettes prévisionnelles de prestations ne sont donc pas clairement identifiées ; dans la réalité, il pourrait tout aussi bien s'agir de prestations diverses à trouver par les départements opérationnels et/ou de conventions non identifiées à ce jour.

➤ Les Conventions :

-1,7% soit -17 208€ à 1 020 544€

Les variations essentielles concernent :

- Diminution des subventions provisionnelles liées au programme d'actions du CasDAR PRDA et appels à projet (-17k€)
- Prise en compte de subventions concernant le poste Agricole: Conseil Régional +10k€ / UE Interreg +25k€
- Prise en compte de subventions concernant le poste agro-écologie: Conseil Régional +20k€
- Baisse de 10k€ des montants du Pacte Agriculture Jurassienne avec le Conseil Départemental
- Mise en place d'un programme d'appuis techniques collectifs dans la filière viticole financé par France AgriMer pour 11k€
- Programmes forestiers en baisse de -61k€ principalement à cause de positions prudentes sur la programmation Adevbois du 2nd semestre 2016 (-59k€)
- Intégration de financement Leader sur des projets de territoire pour 15k€

Évolution des subventions par financeur : les valeurs signalées par (⊗) correspondent à des montants de plusieurs exercices.

	2015	2016
Etat : actions PIDIL & CePPP	62 920€	66 420€
VIVFA (activité formation)	40 050€	40 322€
UE FEDER Installation	5 000€	3 000€
UE Interreg poste Agricole	0€	25 000€
CasDAR PRDA et appels à projet	(⊗) 215 103€	(⊗) 197 706€
CasDAR Ecophyto dispositif fermes Dephy + Appel à projets communication	35 000€	35 000€
Contrats de Rivières (Conseil Régional, Conseil Départemental, Agence de l'Eau)	3 200€	0€
Conseil Régional diverses subventions (hors contrats de rivières)	0€	30 000€
Conseil Régional Installation	12 000€	12 000€
Conseil Départemental du Jura : Contractualisation Pacte Agriculture Jurassienne	169 300€	159 750€
Conseil Départemental du Jura diverses subventions (hors Contractualisation PACTE, Contrats de rivières, GMT ARCADE)	5 000€	0€
Agence de l'Eau diverses subventions (hors contrats de rivières)	(⊗) 36 300€	31 800€
Programmes Forestiers (CRPF / ADEFOR 39/ PPRDF / GMT ARCADE)	232 469€	171 363€
Leader projets territoire	0€	15 000€
ATC France AgriMer Filière Viticole	0€	11 000€
Pôle régional CRA FC « Terres d'Avenir »	167 340€	149 500€
ONEMA : Bulletin de Santé du Végétal	38 370€	38 370€
Divers	5 700€	24 313€
Subventions en transit	10 000€	10 000€
TOTAL Subventions d'Exploitation Budget	1 037 752€	1 020 544€

➤ La Taxe additionnelle sur le foncier non bâti

Maintien à 2 726 184€

Pour rappel, pas d'intégration de baisse de 2% du montant de la taxe dans le BI 2016.

➤ Les Autres Produits :

-45,7% soit -8 000€ à 9 500€

- Les produits financiers s'élèvent à 7 000€ (-8 000€)
- Maintien du montant provisionnel des produits exceptionnels à 1 500€
- Maintien du montant provisionnel des reprises de provision à 1 000€

② 2ème SECTION : INVESTISSEMENTS

➤ LES INVESTISSEMENTS À RÉALISER :

Les dépenses prévisionnelles en capital s'élèvent à 247 790€. Le Budget Initial 2016 intègre notamment :

- L'audit du pôle Elevage pour 3,5k€ : quote-part 2016 sur un montant total de 5 000€
- L'achat d'un espace « copieur » du bâtiment de Champagnole pour 21 000€ également intégré dans le BI 2015 et sera constaté soit en 2015 soit en 2016 suivant la date réelle d'achat
- Les réparations des toitures de l'accueil et du bâtiment « Forêt » du site de Lons le Saunier estimées à 20 500€
- La réfection électrique suite à l'audit réalisé en 2015 ainsi que des prises RJ45 pour le réseau informatique sur le site de Lons le Saunier pour un montant de 10 000€
- L'aménagement du bâtiment « Forêt » pour la mise en place de la salle de visioconférence du site de Lons le Saunier (32 000€)
- L'aménagement d'une salle à Champagnole suite à la perte de la salle actuelle pour environ 11 300€
- La réfection du local « repas » du site de Lons Le Saunier estimée à 2 500€
- L'installation dans le site de Lons le saunier de stores extérieurs occultants électriques côté Ouest pour 32 440€
- Des matériels informatiques : matériel de visioconférence pour (6 000€) et remplacement d'une partie du parc de portables (24 000€)
- L'investissement dans du mobilier pour équiper les salles du bâtiment « Forêt » de Lons le Saunier pour 25 000€

<input type="checkbox"/> Remboursement de capital emprunté	49 026€
<input type="checkbox"/> Logiciels	5 000€
<input type="checkbox"/> Autres Immobilisations incorporelles	3 524€
<input type="checkbox"/> Bâtiments	51 500€
<input type="checkbox"/> Aménagement de bâtiment	78 240€
<input type="checkbox"/> Matériels autres	4 000€
<input type="checkbox"/> Matériel informatique	30 000€
<input type="checkbox"/> Mobilier	21 500€
<input type="checkbox"/> Titre de Participation	5 000€
TOTAL	247 790€

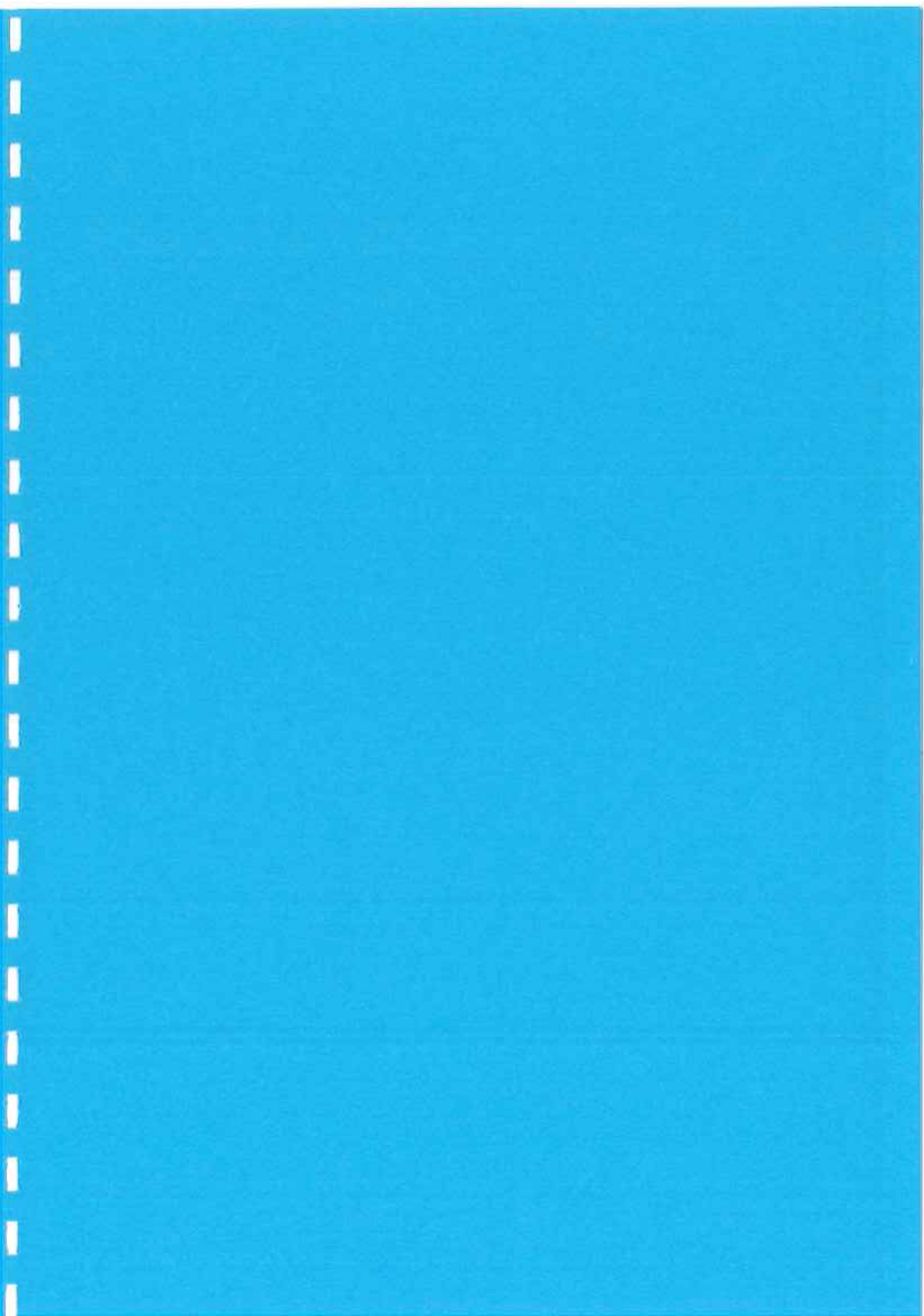
➤ LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS :

L'accord de l'Assemblée est sollicité pour la réalisation d'un ou plusieurs emprunts bancaires à moyen terme pour un montant total de 150k€ sur 12 à 18 ans pour financer tout ou partie des investissements immobiliers et/ou mobiliers prévus au BI 2016.

③ CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT & FONDS DE ROULEMENT

Les prévisions du Budget Initial 2016 de fonctionnement et d'investissement génèreraient :

- Une capacité d'autofinancement de +183 500€
- Une augmentation du fonds de roulement de +86 210€. Cette évolution correspondrait à environ +6j de fonctionnement





**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
JURA

Siège social
455 rue du colonel de Casteljeu
B.P. 4041 /
39016 LONS LE SAUNIER CEDEX
Tél : 03 84 35 14 14
Fax : 03 84 24 82 15
www.franche-comte.chambagri.fr